Direction Générale des Services

P.V. N°02 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 22 FÉVRIER 2021

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Évelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Anne-Sophie BORDRY donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Inès de RAGUENEL donne pouvoir à Simon VERMOREL
- Catherine IBLED donne pouvoir à David AMIEL
- Pierre MENUET donne pouvoir à Agnès EVREN
- Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI

Sont absent(e)s (non excusé(e)s) : Franck LEFEVRE, Anouch TORANIAN.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner vos sièges, nous allons pouvoir commencer notre séance de Conseil d'arrondissement exceptionnellement avancée en raison du couvre-feu, ce qui vous permet de ne pas circuler dehors après 18 h 30. Des lits de camp sont prêts dans la mairie pour la fin de la nuit afin d'attendre la fin du couvre-feu.

1. **152021004 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Les deux secrétaires de séance sont toujours les mêmes : Messieurs AMIEL et VESPROUMIS.

2. **152021007 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous allons devoir, dans un premier temps, adopter la procédure d'urgence puisque, comme vous le savez, deux vœux ont été reçus mardi ; cinq jours francs avant, certes, mais à 23 heures. Je le signale pour les groupes et j'en profite, d'ailleurs, pour lancer à nouveau cet appel pour ménager les services administratifs de la Mairie : certes, cinq jours francs, c'est à partir de minuit mais les services administratifs ne travaillent évidemment pas jusqu'à minuit. Donc, quand on reçoit un vœu à 23 h 40, il ne faut pas imaginer que celui-ci peut aussitôt être pris en compte par les services municipaux. Je dis cela pour les deux groupes Socialistes et Verts qui nous ont envoyé deux vœux très tardivement. Essayez de faire parvenir vos vœux avant 18 heures au moins, que nous puissions les mettre avec l'ordre du jour du mardi à 18 heures car c'est à ce moment que nous essayons de l'envoyer.

Même chose pour une autre délibération – là, c'est le bouquet, si je peux dire en parlant de la 5G – qui nous a été adressée le vendredi soir, donc bien au-delà du délai de cinq jours francs. Nous aurons l'occasion d'en reparler. C'est le 2021 DEVE 22 qui est l'adoption d'une nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et la création de l'observatoire de la téléphonie mobile. J'ai considéré qu'il était opportun de l'inscrire à l'ordre du jour en procédure d'urgence pour la simple et bonne raison que si on ne l'inscrivait pas, elle passerait tout de même en Conseil de Paris et la seule conséquence sera qu'elle n'aura pas été examinée par le Conseil d'arrondissement. Tous les Conseils d'arrondissement qui siègent le lundi ont mis en œuvre la même procédure c'est-à-dire qu'ils l'ont tous inscrite

à leur ordre du jour de façon à pouvoir en débattre aussi et que le débat n'ait pas lieu uniquement en Conseil de Paris.

Après vous avoir dit tout cela, je mets cette procédure d'urgence à votre vote à moins qu'il y ait des interventions liminaires. S'il n'y en a pas, je soumets la procédure d'urgence à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

3. **152021005 – Projet de délibération – Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un projet de délibération traditionnel puisque nous sommes en séance en présentiel avec retransmission par Internet et sans présence du public. C'est donc le même projet de délibération que nous sommes obligés de voter à chaque début de séance pour légitimer, si je peux dire, l'absence du public. Je le soumets à votre voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 janvier 2021**

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Bonjour à toutes et à tous. C'est juste une petite chose. Page 29, il est précisé « *Applaudissements des élus de Gauche* ». C'est une petite bizarrerie alors qu'à aucun moment, il est précisé ailleurs qui applaudit. Il est toujours marqué « *Applaudissements* » tout court. Soit la précision devrait être retirée, soit il faudrait préciser à chaque fois, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Madame GAYRAUD, qu'est-ce que vous en pensez ? Nous allons effectivement retirer la mention « *élus de Gauche* ». Je pense qu'il est un petit peu compliqué pour les services de savoir qui applaudit ou pas. Merci.

Avec cette réserve, je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

5. **152021006 – Modification du règlement intérieur du conseil d'arrondissement A152021001 – A152021002**

Monsieur le Maire : Je précise aussitôt, avant de donner la parole au rapporteur Daniel-Georges COURTOIS, que deux amendements ont été déposés mais ils sont arrivés, là aussi, en dehors des délais. Cependant, la procédure d'urgence ne permet pas de les inscrire, c'est la raison pour laquelle nous considérons qu'ils sont déposés sur table. Comme ils ont fait l'objet d'un débat préalable que vous avez eu avec tous les groupes, ils seront examinés. Il s'agit de deux amendements sur le droit d'interpellation par le groupe Indépendants et Progressistes et sur le droit de pétition par le groupe Écologiste.

Dans un premier temps, avant la présentation des amendements par leurs auteurs et le débat, je donne la parole au rapporteur Daniel-Georges COURTOIS pour qu'il nous présente rapidement les modifications de notre règlement intérieur.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des groupes qui ont participé aux travaux de la commission du règlement à deux reprises par voie distancielle, ce qui a permis des échanges et je m'en réjouis.

Pour l'essentiel, ce nouveau règlement intérieur apporte des mises à jour qui sont essentiellement issues du règlement type que l'Hôtel de Ville a adressé à l'ensemble des arrondissements afin de les intégrer dans le règlement intérieur. Ce sont des points qui, en fait, correspondent à des évolutions législatives intervenues depuis le précédent règlement intérieur du 15ème arrondissement adopté en 2014. Ils précisent notamment un certain nombre de choses sur l'élection des adjoints, le respect de la parité, le secrétariat de séance et la police de l'assemblée. Nous avons notamment rajouté un point qui n'existait pas et qui précise : « *Il est interdit de s'alimenter, de vapoter et de téléphoner lors des séances du Conseil d'arrondissement. Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux pendant toute la séance.* » Cela n'existait pas en 2014 mais nous avons saisi l'occasion de cette modification du règlement intérieur pour le rajouter.

Je voudrais préciser juste quelques points puisque l'essentiel de la mise à jour porte en réalité sur les temps de parole lors du Conseil d'arrondissement. Nous avons pris le principe d'aligner ce qui se passe au Conseil d'arrondissement sur ce qui a été voté dans le récent règlement

intérieur du Conseil de Paris pour que les choses soient les plus objectives possible. C'est ainsi que nous avons prévu trois minutes pour le rappel au règlement, trois minutes pour les amendements et les contre-projets, trois minutes pour les vœux rattachés et deux minutes pour les vœux non rattachés. Nous avons également aligné le temps de parole sur les questions orales. Aujourd'hui, la personne qui présente la question orale aura deux minutes pour, c'est-à-dire qu'en gros, elle aura le temps de présenter ce qu'elle souhaite.

Deux points méritent d'être signalés :

- l'article 31 concernant la mise à disposition des locaux : pour le coup, nous nous sommes alignés sur le règlement type et sur ce qui se passe dans la plupart des arrondissements. En ce qui concerne les moyens de communication, nous avons élargi sur la page Internet - parce que c'est ce qu'il y a de plus facile à faire – la possibilité pour chaque groupe d'avoir une page réservée sur le site ;
- l'article 32 a, lui aussi, été aligné par rapport à ce qui existe dans le règlement type de l'Hôtel de Ville. Il se retrouve, pour le coup, dans la plupart des règlements intérieurs adoptés par les autres arrondissements.

Que dire de plus ? Peut-être un point important aussi : nous avons ouvert à titre exceptionnel, à la fin de l'article 6, la possibilité pour le Maire d'arrondissement, si la loi et les conditions techniques le permettent, de décider d'une organisation en distanciel du Conseil d'arrondissement. Je précise : si la loi le permet et à titre exceptionnel. Cela ne saurait effectivement être un mode habituel de réunion des Conseils d'arrondissement. D'ailleurs, je serais très étonné que la loi le permette en dehors de la présence du Covid. Cependant, nous avons souhaité le rajouter parce qu'aujourd'hui, nous faisons face à une crise Covid mais qui sait, un autre jour, ce sera un autre type de crise que nous ne pourrons pas plus identifier. Nous avons donc rajouté ce point-là.

Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais dire par rapport aux modifications apportées.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions avant que nous passions aux amendements ? Est-ce qu'il y a des explications générales sur le règlement intérieur ? Nous allons passer à la présentation des amendements. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais juste dire un mot pour remercier Monsieur COURTOIS et l'ensemble des représentants des groupes car nous avons fait ce travail de manière tout à fait républicaine. Les alignements vont, effectivement, dans le bon sens. Je stipule dans ce Conseil que nous avons fait préciser que la page Internet pourrait être changée une fois par mois et que ce ne serait pas des PDF. Nous nous sommes dit que nous trouverions les modalités pratiques en dehors du règlement pour que cela soit simple pour tout le monde et que les groupes puissent éventuellement fournir du HTML ou quelque chose comme cela. C'est tout de même quelque chose qui, je crois, est très positif au-delà des deux amendements qui sont proposés et dont nous allons discuter.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant peut-être passer à l'examen des amendements. Le groupe Indépendants et Progressistes propose un droit d'interpellation. Allez-y.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je voulais, à mon tour, remercier les groupes pour ce travail, en particulier Monsieur COURTOIS ainsi que Madame GAYRAUD, pour le professionnalisme et la courtoisie avec lesquels cette révision du règlement intérieur a pu être travaillée. L'amendement que nous déposons a pour but, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, d'enrichir nos Conseils d'arrondissement en créant un droit d'interpellation.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de permettre aux habitants, avant chaque réunion de notre Conseil, d'envoyer des questions regardant leur vie quotidienne dont ils souhaiteraient que nous débattions dans cette enceinte. Pour être examinées, ces questions devraient être au préalable parrainées par l'un des groupes politiques afin de s'assurer de leur pertinence et que nous puissions correctement y répondre lors de chaque Conseil d'arrondissement. Un groupe politique ne pourrait soutenir qu'une question par séance, ce qui signifie donc qu'à chacune de nos réunions, nous examinerions au plus quatre questions posées par les habitants.

Quel est le but ? D'abord d'intéresser à nos discussions des habitants, des citoyens qui peuvent se sentir éloignés de la vie politique, qui ne participent pas nécessairement aux conseils de quartier et qui verraient ainsi de la manière la plus matérielle qui soit que leur voix peut être directement entendue par l'ensemble des élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité. Ensuite, de pouvoir aborder des thèmes différents de ceux qui sont évoqués spontanément dans notre enceinte

en ayant ainsi une part de l'ordre du jour laissée libre. Gageons que l'on verrait ainsi surgir des sujets qui ne sont pas nécessairement ceux que nous abordons spontanément via les délibérations ou les vœux.

Ce dispositif serait une expérimentation car il n'existe pas dans d'autres arrondissements ; je sais que cela a soulevé quelques appréhensions dans nos discussions préliminaires. Nous pourrons, bien sûr, l'adapter au fil du temps, mais on nous accordera que la prise de risque est limitée puisqu'il ne s'agit, somme toute, que de consacrer une trentaine de minutes lors de nos Conseils pour répondre à des questions qui seraient posées directement en amont par les habitants. C'est pourquoi, je vous invite à voter cet amendement.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a un deuxième amendement concernant le droit de pétition par le groupe Écologiste. Qui le présente ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je me joins également aux remerciements de mes collègues auprès de tous les groupes politiques, de Madame GAYRAUD et de Monsieur COURTOIS qui nous ont effectivement permis d'avancer notamment sur le droit d'expression de tous les groupes politiques.

L'amendement que nous présentons est un droit de pétition qui existe déjà dans d'autres arrondissements : le 9ème, le 10ème, le 12ème, le 18ème et le 20ème. Il permet, via une pétition réunissant 3 000 habitants – c'est beaucoup mais cela a le mérite de témoigner du sérieux de la revendication locale ou de l'intérêt de la question – de poser une question d'ordre général au Conseil d'arrondissement. Cette pétition aurait un formalisme s'assurant que les pétitionnaires vivent ou travaillent sur l'arrondissement. Le Maire pourrait donner lecture de cette question ou inviter les pétitionnaires à répondre à cette question. Une réponse y serait apportée. Celle-ci pourrait être écrite et préciserait les suites données à la fameuse question.

Pour nous, ce droit de pétition permet de redonner plus de vie et de corps à la démocratie locale. J'ai cru comprendre, lors des débats du dernier Conseil d'arrondissement, que tout le monde y était attaché ici. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons ce droit de pétition.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais revenir sur les propositions d'amendements et expliquer pourquoi elles ne nous semblent pas recevables.

D'abord, sur le plan de la démarche, ces amendements font, en fait, doublon avec ce que nous proposons déjà dans le 15ème par le biais des conseils de quartier. En effet, nos conseils de quartier peuvent déjà transmettre au Conseil d'arrondissement des questions. C'est inscrit dans notre charte des conseils de quartier. D'ailleurs, l'amendement qui est proposé par nos collègues du groupe Indépendants et Progressistes s'inspire de ce qui a été fait dans le 9ème arrondissement, comme cela a été évoqué. Cependant, j'aimerais préciser que dans ce 9ème arrondissement, contrairement au 15ème, il n'y a pas dans la charte du conseil de quartier la possibilité de poser ainsi des questions au Conseil d'arrondissement. Si dans le 9ème, une interpellation par les habitants est pertinente, elle fait, dans le Conseil du 15ème arrondissement, doublon. Le risque serait tout simplement de dévitaliser nos conseils de quartier au profit d'un autre dispositif alors que nous venons de les mettre en place.

Concernant l'amendement déposé par nos collègues du groupe Écologiste, il me semble, en réalité, difficilement recevable dans sa rédaction actuelle, principalement parce que sur la question du droit de pétition, nous sommes face à une situation de conflit de jurisprudence. D'abord, parce que dans sa rédaction actuelle, sur le sujet de qui pourrait intervenir et être signataire d'une telle pétition locale, l'amendement propose, je cite : « *les habitants majeurs puissent signer cette pétition* » alors qu'en réalité, l'article 72 de la Constitution et la jurisprudence administrative concernant les pétitions locales encadrent la participation aux seuls électeurs d'une collectivité. Cela ne saurait donc concerner l'ensemble des habitants comme c'est ici proposé. C'est notamment pour cela que dans la ville de Grenoble, le tribunal administratif avait annulé le dispositif de pétition locale deux ans après sa mise en place.

Par ailleurs, pour respecter la loi, des modalités supplémentaires auraient dû être précisées, notamment le fait qu'un habitant n'a le droit de signer une pétition qu'une seule fois par an mais aussi qu'une pétition doit être signée par un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales d'une collectivité ; je vous renvoie pour cela au Code général des collectivités territoriales.

Enfin, comme je le mentionnais, il ressort de la doctrine sur cette question des pétitions locales mais aussi d'un rapport du Sénat de 2017, que si certains dispositifs de pétition locale existent sans satisfaire les conditions que je viens d'évoquer, c'est soit parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un contentieux devant le juge administratif, soit parce qu'il existe un conflit de jurisprudence. Au total, vous voyez bien qu'un tel amendement nous ferait courir dans le 15ème soit une situation d'instabilité ou, au pire, d'illégalité.

Dernier point : quand bien même une telle solution pourrait être retenue, c'est aussi un dispositif qui n'a pas fait ses preuves là où il a été réellement testé. C'est notamment le cas dans deux Villes écologistes emblématiques. Je prends le cas de Grenoble où avant d'être annulé par le tribunal administratif, le dispositif n'avait entraîné le dépôt que de trois pétitions en deux ans. C'est aussi le cas, plus proche de nous, à Arcueil où en 20 ans d'existence, seules 30 pétitions ont été déposées soit une pétition et demie par an. C'est sans doute d'ailleurs le même manque de succès qui a poussé la Ville de Paris à supprimer sa plate-forme pétition.paris.fr après qu'il n'y en ait eu aucune de déposée à partir de 2015. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions jurisprudentielles. D'autres intervenants ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Ces deux amendements n'émanent pas de mon groupe mais je les trouve positifs. Je vais vous dire les quelques détails que j'y aurais apportés. Je trouve votre réponse, Monsieur LUINAUD, un petit peu étonnante. C'est un peu de la chicanerie car ce qui compte, c'est tout de même que nous essayons d'ouvrir les Conseils d'arrondissement à la population. Je trouve que les deux idées qui sont mises sur la table par les deux groupes sont intéressantes et sont vraiment à regarder.

Vous nous opposez les conseils de quartier. Je ne pensais pas en parler à cette occasion mais, à nos yeux, les conseils de quartier ne sont pas réellement représentatifs de la population du 15ème parce qu'il y a trop peu d'habitants dedans, parce qu'il y a des personnalités qualifiées nommées par le Maire et parce qu'il y a des élus qui font partie intégrante et qui votent les décisions dans ces conseils de quartier. C'est pour cette raison que, pour moi, les conseils de quartier ne peuvent pas porter la même possibilité démocratique que les deux vœux qui sont proposés.

Par ailleurs, il n'est stipulé nulle part dans notre règlement intérieur que les conseils de quartier peuvent saisir directement notre Conseil. Il faut, pour cela, que les vœux soient portés par des élus. Bref, pour moi, les conseils de quartier, c'est complètement autre chose. Vous auriez pu proposer que les conseils de quartier puissent saisir le Conseil d'arrondissement. Je m'y serais opposé pour les raisons que je viens de dire.

Je reviens aux deux amendements qui sont proposés et qui me semblent intéressants en disant que notre groupe y est favorable. Sur la question du droit de pétition, pourquoi une fois par an ? Pourquoi pas deux fois ? Pourquoi pas trois fois ? Pourquoi pas 15 fois ? À la limite, s'il n'y a eu que 30 pétitions à Arcueil, c'est déjà ça. C'est formidable. C'est déjà 30 questions qui sont posées par les citoyens et qui sont remontées et qui, peut-être, n'auraient pas été débattues par les élus. Il ne s'agit pas qu'il y en ait forcément une à chaque fois. Cependant, quand il y a des questions dont les habitants n'ont pas l'impression qu'elles sont traitées par les élus parce que parfois nous sommes dans nos couloirs, il faut le reconnaître, je trouve cela intéressant. La question du seuil pourrait être interrogée. Je crois que c'est le même seuil qui a été pris par le même groupe dans le 20ème. Peut-être est-il un petit peu élevé. Nous aurions éventuellement proposé d'abaisser un peu ce seuil.

Par ailleurs, mais c'est un point de détail, nous aurions aimé qu'il soit stipulé dans l'amendement que chaque groupe puisse répondre. C'est peut-être une erreur de formulation, mais il est dit que seul le Maire du 15ème pourrait répondre à la question posée par la pétition. Je crois qu'il faut, dans ces cas-là, que cela puisse ouvrir un débat.

Nous sommes également favorables à l'autre amendement à condition de stipuler que cela se limite aux compétences de l'arrondissement ; je pense que c'était votre esprit Monsieur AMIEL mais cela n'a pas été mis dans l'amendement et j'aurais aimé que cela soit rajouté. Dans ce cas-là, si cela était mis en œuvre, je trouve que ce serait une bonne initiative à observer ; il faut tenter des choses. Peut-être que cela marcherait, peut-être que cela ne marcherait pas, peut-être que cela marcherait de manière formidable. Il faudrait prévoir pour que cela puisse marcher à la fois que le site de la Mairie puisse recenser chaque mois les questions envoyées, qu'il permette de visualiser celles qui sont sélectionnées par les groupes et d'afficher les réponses apportées.

Cependant, ce ne sont que des prolongations de vos deux idées auxquelles nous souscrivons en tant que Paris en commun, élu.e.s de gauche du 15ème.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. C'est plutôt une réponse aux remarques de mon collègue SITBON. Sans évidemment faire le débat sur les conseils de quartier, je ne vois pas en quoi une pétition est plus représentative qu'un conseil de quartier avec plusieurs corps, plusieurs collèges à l'intérieur de celui-ci. Si vous multipliez les pétitions avec 300 pétitionnaires, je peux moi aussi vous en organiser à tout-va. Je pense qu'un conseil de quartier est justement un bon filtre. C'est un média. Je crois beaucoup aux corps intermédiaires. Le conseil de quartier y figure. J'en viens tout de suite à ma deuxième remarque : à force de multiplier les modalités de démocratie participative, on finit par les dévitaliser.

Nous venons d'ailleurs de réinstaller les conseils de quartier. D'ailleurs, je me fais fort de signaler dans cette assemblée que nous sommes quasiment les premiers à les avoir réinstallés. Nous en sommes assez fiers, en attestent nos différents débats au Conseil de Paris et singulièrement le dernier. Il n'en demeure pas moins que le conseil de quartier a maintenant une existence de près de 20 ans. Cela lui donne de la consistance, si cela passe par ses fourches caudines. À la différence de Monsieur SITBON et sans refaire le débat, pour nous, le système des conseils de quartier à quatre collèges et à dimension territoriale modérée c'est-à-dire 20 000 habitants est le meilleur média pour pouvoir structurer des questions des habitants et les restituer. D'ailleurs, vous citiez le 20ème arrondissement mais je peux vous citer le 18ème arrondissement qui pratique exactement le même dispositif que celui que nous avons, nous, dans le 15ème arrondissement. Donc, au lieu de multiplier les cahiers d'acteurs ou je ne sais quelle autre modalité qui finalement mettent le flou dans l'esprit de nos concitoyens, nous, nous sommes pour le respect des corps intermédiaires parmi lesquels le conseil de quartier doit retrouver pleinement sa place.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, si nous avions suivi les conseils de Monsieur SITBON nous n'aurions peut-être pas encore réuni nos conseils de quartier à l'heure qu'il est. Le mieux est l'ennemi du bien. Madame FERHAT puis Monsieur AMIEL.

Madame FERHAT : Excusez-moi chers collègues, je voulais juste poser une question. Si je vous suis bien, je ne comprends plus le sens du CICA car il me semblait que celui-ci servait justement à rapporter les doléances des habitants par le biais des associations. En Conseil d'arrondissement, nous avons bien une possibilité du CICA de poser directement des questions au Conseil d'arrondissement ? Je ne veux pas mettre la zizanie mais j'avoue que je ne comprends pas. Si on peut m'expliquer, ce serait sympathique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le maire. En réponse à ce qui a été dit par Monsieur LUINAUD et aussi à l'amendement déposé par le groupe Écologiste, je voudrais dire également que nous soutenons pour notre part la proposition du droit de pétition. J'entends les remarques qui ont été faites sur les précisions juridiques à y apporter. Cependant, ne nous cachons pas derrière cela, ce n'est absolument pas la raison de votre rejet. Nous en avons parlé lors de la commission du règlement intérieur. S'il fallait apporter telle ou telle précision, je ne doute pas que les élus écologistes l'auraient fait. En réalité, il me semble aberrant qu'une pétition qui rassemblerait dans notre arrondissement des milliers de signatures ne soit pas examinée dans notre Conseil. J'imagine d'ailleurs que si un sujet suscitait une telle mobilisation, il parviendrait jusqu'aux murs de cette enceinte. J'ai donc bien du mal à comprendre ce que l'on craint dans cet amendement proposé par les élus écologistes.

Quant à ce qui a été dit par Monsieur LUINAUD sur notre propre amendement regardant les conseils de quartier, je crois que l'on inscrit là une concurrence un peu artificielle entre un droit de pétition proposé aux citoyens et les conseils de quartier. D'abord, parce que l'objectif est différent. Les conseils de quartier ont vocation à permettre un travail de long cours en hyperproximité. En revanche, ils n'ont pas vocation à multiplier les saisines directes des élus au sein du Conseil d'arrondissement. Il suffit d'ailleurs d'observer l'ordre du jour de notre assemblée depuis qu'elle s'est rassemblée pour la première fois dans cette mandature au mois de juillet, ce n'est pas cela qui occupe nos séances.

Par ailleurs, comme cela a également été dit par Monsieur SITBON, nous savons très bien que cela s'adresse à des populations différentes. Il y a des gens qui ne s'impliquent pas dans les conseils de quartier pour des raisons qui peuvent être extrêmement variées et qui, pour autant,

peuvent vouloir sur un sujet précis qui leur tient à cœur, qui n'est pas forcément à l'agenda du conseil de quartier qu'ils n'ont peut-être pas l'habitude de fréquenter, que nous puissions y répondre. Je crois qu'en matière de démocratie participative – et d'ailleurs de démocratie de matière générale – nous tâtonnons. Nous savons donc bien qu'il n'y a pas un dispositif miracle qui fonctionne ; cela se saurait. Je crois donc que ces diverses initiatives se compléteraient bien plus qu'elles ne se feraient concurrence.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Juste pour répondre à mon collègue sur les aspects juridiques du droit de pétition. C'est à vérifier mais je crois que vous confondez le référendum local et le droit de pétition que nous proposons. Je crois qu'il y a une petite confusion sur l'aspect juridique. Je voudrais rappeler que, malheureusement, mon groupe n'a pas été associé au travail dans les conseils de quartier. Nous ne siégeons dans aucun conseil de quartier et nous serions heureux d'examiner les revendications citoyennes dans l'enceinte de cet arrondissement. Il me semble que le seuil est suffisamment élevé pour intéresser tout l'arrondissement au-delà des questions qui intéressent uniquement certains quartiers plutôt que d'autres. Je vous remercie.

Monsieur LUINAUD : Je réponds juste pour préciser qu'il n'y a pas de confusion entre référendum local et droit de pétition local. Il y a bien toute une jurisprudence et aussi un rapport sénatorial de 2017 qui en parle très clairement et qui met en avant tous les problèmes liés à ce dispositif et aux conflits de jurisprudence.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Merci. La parole est au rapporteur Monsieur COURTOIS pour donner la position sur les amendements et répondre aux orateurs. Merci.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord rappeler que nous sommes – en tout cas au sein de la majorité – très attachés aux relations avec les citoyens ; je ne doute pas que cela soit aussi le cas des autres groupes. Cependant, je voudrais tout de même noter qu'aussi bien les adjoints que Philippe GOUJON et Agnès EVREN participent à de multiples réunions au contact de la population. Nous n'avons pas attendu soit le droit d'interpellation soit le droit de pétition

pour être au contact avec les citoyens qui nous interpellent quotidiennement sur toute une série de sujets extrêmement importants de l'arrondissement. Je peux dire qu'il n'y a pas, à ma connaissance, un sujet qui ne remonte pas à la Mairie du 15ème par différents biais. Encore une fois, je l'ai dit, les élus mais aussi les conseillers d'arrondissement, les conseils de quartier, les CICA ont un rôle très important.

Nous ne sommes évidemment pas contre le fait d'associer les citoyens aux décisions qui sont prises par la Mairie d'arrondissement – c'est une évidence – mais nous considérons que le fait pour un élu de faire correctement son travail est d'aller au contact de la population, d'être à l'écoute, d'organiser des réunions, de répondre. C'est ce que nous essayons de faire du mieux possible.

Certes, il y a des expérimentations en cours dans le 10, le 18, le 12 et le 9. Je ne les méconnais pas mais je constate simplement qu'aucune de ces procédures n'existe ne serait-ce qu'au niveau du Conseil de Paris, à ma connaissance ; Conseil de Paris qui, pourtant, est quelque part l'instance décisionnelle au niveau parisien. Quelque part, le Conseil d'arrondissement a beaucoup un rôle consultatif ; ce n'est pas réduire son importance que de dire cela. Est-ce qu'il faut rajouter une strate de plus aux conseils de quartier, au CICA et finalement à tous les débats que nous avons ouverts à la population au travers des budgets participatifs ? Je rappelle que le 15ème arrondissement a toujours été pilote en la matière. Il a notamment été le premier à augmenter significativement la part des crédits qu'il accordait au budget participatif en plus de ce que donnait la Ville de Paris.

En définitive, je pense qu'il faudrait faire une réflexion, regarder la façon dont les expérimentations sont conduites dans ces quatre arrondissements et peut-être entamer aussi au niveau du Conseil de Paris une réflexion sur ce sujet. Pourquoi le Conseil de Paris ne pourrait-il pas, finalement, s'ouvrir soit à un droit d'interpellation soit à un droit de pétition ? Pourquoi, aujourd'hui, cela n'existe pas ?

Pour toutes ces raisons, je considère qu'il est prématuré d'introduire ce type de possibilités sans méconnaître les intérêts qu'elles peuvent avoir.

Monsieur le Maire : Merci. De ce fait, nous allons suggérer à Monsieur SITBON de faire ses propositions au Conseil de Paris également. Je vais d'abord soumettre ces amendements aux voix.

Tout d'abord, l'amendement du groupe Indépendants et Progressistes sur le droit d'interpellation avec un avis défavorable de l'exécutif : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejeté.

L'amendement du groupe Indépendants et Progressistes est rejeté.

Monsieur le Maire : Vote sur l'amendement du groupe Écologiste sur le droit de pétition. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement du groupe Écologiste est rejeté.

Monsieur le Maire : Maintenant, nous allons passer au vote sur la délibération concernant le règlement intérieur. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Abstention ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2021 DU 22 IMGP2 - Quai d'Issy (15e) - Désignation du lauréat - Autorisation de signer les actes - Régularisations sur foncier SNCF**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, si certains de nos concitoyens s'interrogent sur le rôle de la Métropole, cette délibération est une traduction concrète des apports de la MGP pour les Parisiens. Nous sommes, en effet, amenés à délibérer ce soir sur un projet qui va totalement transformer un axe majeur d'entrée dans Paris et dans notre arrondissement. Il s'agit de l'entrée Seine du 15ème. Ce site a été sélectionné dans le cadre du deuxième appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » qui a porté sur 27 emprises foncières dont deux situées sur le territoire parisien. Cette démarche aura été un accélérateur de projets dans la mesure où la mise en lumière des différents sites a mobilisé investisseurs, opérateurs et architectes et créé une dynamique de reconquête et de transformation des lieux atypiques qui s'apparentaient pour certains à des friches urbaines.

C'est le cas du quai d'Issy sur lequel porte cette délibération. Qui aurait pu imaginer que ce lieu coincé entre le périphérique, les centrales à béton et la ligne C du RER, susciterait un jour l'intérêt de 21 candidats ? Lors du premier tour de jury, notre choix s'était porté sur un projet concurrent doté d'une façade plus animée. Vous avez, Monsieur le Maire, demandé à l'équipe lauréate d'affiner son offre en y apportant plusieurs évolutions tant sur le plan architectural que programmatique et de développer le volet relatif à l'innovation environnementale.

Dans ce contexte et lors d'une rencontre que nous avons eue en février 2020 en présence de l'architecte japonais Kengo KUMA, les équipes de Bouygues ont pris plusieurs engagements sur le contenu de leur projet nommé EDA ; EDA étant la compression d'expériences d'avant-garde. À cette occasion, nous avons également exprimé le souhait qu'une structure sportive soit installée et demandé que le bâtiment et ses abords soient végétalisés, notamment la toiture où des essences susceptibles de capter le CO2 devraient être plantées.

Ce projet que nous accompagnons présente de nombreux atouts : il nous donne l'opportunité de dessiner une véritable entrée de ville. Cet immeuble Green Office représentera un marqueur fort à l'entrée du 15ème. Ce bâtiment devrait intégrer plusieurs réalisations innovantes notamment dans le domaine environnemental. Notre arrondissement comptera une nouvelle signature architecturale : après l'agence londonienne Rogers qui repense le secteur Montparnasse, l'agence new-yorkaise DSR pour l'ancien siège de la CMP, c'est le japonais Kengo KUMA qui signera le bâtiment EDA sur lequel porte cette délibération.

Enfin, le terrain, propriété de la Ville et de la SNCF, sera vendu à Bouygues pour un montant de 81,8 millions d'euros dont 57 millions reviendront à la Ville.

S'il est clair que le projet EDA redonnera des qualités urbaines à cette entrée de Paris, je m'interroge en revanche sur les garanties dont nous pourrons bénéficier afin d'éviter qu'une fois les actes signés le bâtiment ne soit pas transformé en un simple programme de bureaux au bénéfice de la seule rentabilité et au détriment du caractère innovant du projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions ? Monsieur BRAGÉ, allez-y, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : Bonsoir chers collègues. Ce sera une explication de vote sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Non, c'est une intervention. Ce n'est pas une explication de vote mais une intervention sur la délibération.

Monsieur BRAGÉ : Pour notre part, nous constatons l'absence de plans sur ce projet. On nous demande de signer un chèque en blanc sans avoir les plans qui auraient normalement dû être annexés. Surtout, nous nous interrogeons beaucoup sur ce projet-là. L'objectif est très clair : il s'agit d'une opération foncière. La Ville récupère 57 millions et en échange, on fait des bureaux, encore des bureaux, toujours des bureaux, ce qui ne nous convient pas. Il n'y a aucun principe de réversibilité en termes de logement pour plus tard sur ce projet.

Deuxièmement, nous prônons la mixité des usages. Nous sommes dans un endroit déjà très compensé en termes de bureaux. Il aurait pu y avoir sur un espace tel que celui-là, qui a tout de même un gros potentiel d'avenir, la possibilité de faire une entrée de ville non pas de bureaux mais d'espaces naturels. Nous nous opposerons donc à cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur SITBON. Excusez-moi mais vous êtes dans l'obscurité, dans la brume, tout au fond. Agitez votre loupiote, ce sera plus facile pour moi de vous voir. Excusez-moi.

Monsieur SITBON : Je vous en prie, Monsieur le Maire. Je suis un peu étonné de votre proposition, Monsieur BRAGÉ. Il est bien dit dans l'exposé des motifs que l'on ne peut pas faire de logements à cet endroit-là pour une raison simple. D'ailleurs, vous avez même défendu ce principe d'une certaine manière et même de manière plus extrême lors d'une délibération précédente sur le projet Brancion. La programmation sur ce site était libre à l'exception de toute programmation de logements en raison de la proximité du boulevard périphérique, de la ligne de RER en bordure du terrain, de la présence d'installations SNCF et des ouvrages d'assainissement. Voilà sur ce point.

Pour les mêmes raisons, un espace vert coincé entre le RER et le boulevard périphérique, sans avancer sur ce boulevard périphérique que l'on va essayer de repenser collectivement, ne me semblerait pas judicieux.

Certes, il s'agit d'un projet de bureaux, mais il nous en faut aussi à Paris pour pouvoir éventuellement en libérer dans le haussmannien dans le centre de Paris pour pouvoir en transformer en logements, donc cela ne me choque pas.

Par ailleurs, ce que je voulais souligner de positif, c'est que le projet comporte 1 800 m² d'espaces de coworking et de comaking ; cela figurait dans l'appel à projets même si vous l'avez fait évoluer apparemment vertueusement avec le dialogue de la Mairie du 15ème. Le projet est effectivement bas carbone. Chose à souligner également, sans rentrer dans plus de détails : ce bâtiment est assez beau, en tout cas pour ce que nous en voyons pour l'instant ; nous verrons lorsqu'il sera réalisé. De plus, la phase de préfiguration n'a pas pu avoir lieu. Il y avait 500 000 € qui étaient dévolus à cette phase de préfiguration prévue par le promoteur qui, de ce fait, vont servir à l'amélioration de l'environnement immédiat du projet EDA ainsi qu'au soutien des opérations menées par des associations du quartier à proximité ; cela pourrait être notamment la plantation d'arbres sur le quai d'Issy, la requalification de l'espace public incluant une piste cyclable.

Je trouve tout cela extrêmement positif. Il y a également un comité de suivi qui va suivre la promesse de vente. Je ne vois donc pas de raison de voter contre ce projet mais au contraire, de voter pour et de le suivre avec attention.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PARISET.

Madame PARISET : Monsieur le Maire, merci de m'accorder la parole sur ce dossier que je trouve particulièrement intéressant en tant qu'adjointe en charge du quartier Citroën/Boucicaut. C'est un projet qui est, au contraire des réserves qui ont été évoquées, tout à fait intégré dans le quartier dans son ensemble. Il présente tout de même beaucoup d'opportunités pour faire le lien entre le quartier d'Issy-les-Moulineaux, qui est très orienté vers les bureaux, et vers cette zone du 15ème arrondissement. Aujourd'hui, personne n'aurait l'idée d'aller se promener dans cette zone tout simplement parce qu'il n'y a pas de vie. On est sur une friche. Nous avons tout à fait besoin, au contraire, d'y apporter des

raisons d'aller s'y promener. Ces bureaux et les activités qui seront développées dans ce bâtiment sont particulièrement intéressants à cet égard.

De plus, sur la dimension environnementale, il s'agit tout de même d'un bâtiment qui présente des caractéristiques assez particulières. Hormis les fondations qui, pour répondre aux contraintes physiques du fleuve et de la voie de RER, seront constituées en béton, le bâtiment de bureaux fera tout de même la part belle au bois avec 70 % de bois dans sa superstructure et une grande végétalisation des façades. À l'heure actuelle où nous connaissons de plus en plus d'épisodes de canicule pendant les étés qui rendent les habitations et les bureaux invivables, ce bâtiment participerait à rendre le quartier plus vivable avec une végétalisation intelligente et des utilités directes pour l'ensemble des citoyens.

C'est avec plaisir que je proposerai, le moment venu, de le présenter en conseil de quartier afin que les habitants puissent également soumettre des idées, des commentaires sur cette ambition qui est tout de même très structurante. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je demande une suspension de séance de cinq minutes. Merci. Il s'agit d'une suspension technique.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de m'avoir accompagné dans cette pause technique. Nous allons pouvoir reprendre le cours normal de nos débats. Désolé de cette interruption. Je vais passer la parole au rapporteur Daniel-Georges COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement, en complément de ce qu'ont excellemment dit Claire de CLERMONT TONNERRE et Marion PARISET sur ce projet, je voulais juste rappeler un petit peu ce qu'est « Inventons la Métropole ». En réalité, il y a eu 77 projets lauréats à l'occasion d'Inventons la Métropole 1 et 2 et 10 milliards d'investissement financés quasi exclusivement sur fonds propres. Cela permet à des projets d'innovation et avec une connotation durable de voir le jour. Avec cette deuxième édition à laquelle nous participons, c'est finalement la deuxième fois que nous obtenons dans le cadre d'Inventons la Métropole du Grand Paris un projet. Je rappelle que pour Inventons la Métropole 1, nous avions obtenu le projet de la porte Brancion qui est en

cours de finalisation. Le deuxième qui arrive, c'est quai d'Issy. Nous avons été retenus parmi 23 projets et je m'en félicite parce qu'il faut tout de même constater que le site sur lequel ce projet va avoir lieu est pour le moins dégradé. Je m'y suis personnellement rendu pour regarder à quoi cela ressemblait : il s'agit d'une espèce de débarras avec des caisses par-ci, des caisses par-là. Bref, je pense que si ce projet n'avait pas été inclus dans le cadre d'Inventons la Métropole, nous n'aurions jamais pu en faire quoi que ce soit. C'est quelque chose de très important. Je me réjouis que dans le cadre des dialogues, le projet, qui était déjà bon depuis le début, ait été amélioré.

En tout état de cause, je vous invite bien évidemment à voter en faveur de ce projet.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le rapporteur. J'en profite pour vous remercier de votre action en tant que vice-président de la Métropole à l'époque pour favoriser ce projet puisque nous sommes la seule collectivité, grâce à vous notamment, à avoir pu bénéficier de deux projets d'Inventons la Métropole : celui de la porte Brancion et celui que vous rapportez. Celui-ci s'inscrit d'ailleurs dans un projet beaucoup plus vaste que nous soutenons qui consiste, finalement, à réaménager l'ensemble des berges notamment au niveau de la Seine Sud-Ouest. Cela devrait d'ailleurs conduire au déménagement de la centrale à béton Lafarge dont nous parlerons dans un instant mais aussi à requalifier l'échangeur des quais qui est aujourd'hui exclusivement routier. Nous venons d'observer la rénovation de la station-service avec son alimentation en GNV. Bien sûr, il y a surtout en accompagnement de ce projet, une restauration de la voirie qui permettra aussi d'avoir une entrée de Paris convenable entre Issy-les-Moulineaux et le 15ème.

Je vais donc soumettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Le groupe Écologiste. Qui s'abstient ? Personne. Merci.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

7. **2021 DEVE 11 – Budget participatif - Convention spécifique pour l'accompagnement technique d'AIRPARIF sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse)**

8. **2021 DAE 18 – Convention portant sur l'organisation du Marché du livre ancien de Paris dans la Halle aux Chevaux du Parc Georges-Brassens à Paris 15ème**

9. **2021 DAE 69 - Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il n'est plus à démontrer, je pense, que le 15ème est un arrondissement qui se veut solidaire à l'égard de ceux qui sont en difficulté ou en précarité. Notre arrondissement a depuis longtemps le souci de venir en aide, avec de nombreuses associations, soit aux personnes de la rue, aux femmes victimes de violences, pour un soutien aussi par l'aide alimentaire, pour la réinsertion par l'emploi, ce qui est l'objet de cette délibération ce soir.

Il a plus particulièrement le souci de ceux qui sont non seulement sans emploi mais sans emploi depuis longtemps et qui ont besoin de structures particulières autres que Pôle emploi. Ce public a besoin d'une aide plus globale : aide à la formation, aide à la maîtrise de la langue, aide à l'accès au droit, aide à la recherche d'emploi, etc. Pour rechercher un emploi, il faut un accompagnement pour faire un CV. Cela est particulièrement difficile lorsque l'on a enchaîné des petits boulots puis des périodes sans travail, quand on a perdu des papiers, si on est resté sans logement également. Concernant les lettres de motivation, je vais me permettre de donner un petit exemple personnel : j'avais reçu au temps de l'UIS, une personne à qui Pôle emploi avait donné cinq adresses de restaurants qui recherchaient des plongeurs. Pôle emploi demandait une lettre de motivation à ce pauvre monsieur qui savait à peine écrire. Il est venu à l'UIS, qui avait un écrivain public, afin qu'on lui fasse des lettres de motivation. À mon sens, cela manquait tout de même beaucoup d'intérêt et il valait mieux convoquer ce monsieur et voir s'il savait laver une assiette plutôt que de voir s'il savait rédiger un courrier. Je continue : recherche d'emploi mais aussi aide pour motiver les personnes à reprendre en main leur vie qui est souvent bien cabossée, aide pour savoir se présenter dans une tenue correcte, pour arriver à l'heure à un rendez-vous et, une fois l'emploi trouvé, les aider à s'y tenir de façon régulière. Il est très difficile de reprendre un travail quand, pendant des mois si ce n'est des années, vous n'avez pas travaillé.

Les subventions proposées dans cette délibération sont ainsi destinées à toutes ces associations qui se battent avec conviction et compétence pour l'insertion par le travail dans des structures différentes.

Je voudrais juste m'attacher en quelques mots à celles qui sont basées ou qui interviennent dans le 15ème. Il y a, bien sûr, le centre d'action sociale de la Ville qui a créé un chantier de bionettoyage à partir d'une expérience faite auprès du public qu'il hébergeait dans ses CHU ou CHRS. Ce sont des agents polyvalents qui interviennent à l'occasion dans les deux EHPAD du 15ème arrondissement.

L'association ACSP, qui depuis 1987, travaille dans le 15ème, rue de Lourmel, avec engagement, détermination et réussite. Elle a permis à beaucoup de retrouver le chemin de l'emploi.

La boutique bis solidaire du Secours catholique, Caritas, dont une boutique est ouverte depuis presque deux ans maintenant rue Saint-Charles ; boutique de vente de vêtements de seconde main de qualité et même de grandes marques pour certaines pièces. Ces boutiques permettent de faire travailler des agents soit pour le tri, soit pour le contrôle de la qualité, soit pour le nettoyage, le transport, l'aménagement de boutiques, la vente.

Aurore : très grande association qui a plus de 1 000 salariés. Elle a été créée dans le 15ème. Elle a beaucoup de structures différentes : des CHRS, des CHU, des foyers pour personnes handicapées, pour personnes sortant de prison, hôpital psychiatrique de jour, etc. Elle fait intervenir ses salariés en réinsertion dans ses structures dont certaines sont dans le 15ème.

Les régies de quartier : il s'agit d'une formidable structure de l'insertion par l'emploi mais avec une dimension sociale sur un territoire localisé.

Ces associations ne fonctionnent, outre l'aide financière de la Ville par des subventions, que par l'engagement très important de leurs dirigeants et de leurs équipes à qui je tiens ce soir à rendre un vibrant hommage et à les remercier.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions ? Monsieur AMIEL. Je vais faire un point d'ordre : manifestez-vous très distinctement quand vous souhaitez prendre la parole parce que la salle est vaste et mal éclairée. Agitez votre luminaire ou je-ne-sais-quoi. Manifestez-vous ! Je suis désolé pour un de nos collègues, Henri JOZEFOWICZ, qui avait demandé, paraît-il, la parole tout à l'heure sur le règlement intérieur et que je n'ai pas vu. Désolé. Merci. À vous, Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je veux dire tout d'abord que je partage entièrement ce qui a été dit par Madame CEYRAC et saluer également, à travers cette délibération, le fait que, sur un sujet aussi important, l'État d'un côté et la Ville de Paris de l'autre puissent avancer dans la même direction. L'insertion par l'activité économique est, nous le savons, un instrument très précieux de lutte contre l'exclusion ; cela n'est plus à démontrer puisqu'elle s'adresse, comme cela vient d'être rappelé par Madame CEYRAC, à des personnes qui sont les plus éloignées – comme on dit parfois un peu technocratiquement – du marché de l'emploi, qui sont très brisées par la vie. Cependant, cela montre que ces personnes-là, pour peu qu'il y ait des parcours adaptés aux difficultés de chacun et un accompagnement, peuvent progressivement exercer à nouveau une activité professionnelle.

C'était une priorité du Plan pauvreté du gouvernement lancé au début du quinquennat avec une augmentation massive et sans précédent des crédits pour doubler voire plus le nombre d'IAE au niveau national. Nous nous félicitons donc que la Ville s'inscrive dans cette perspective pour accompagner encore dans les années qui viennent la montée en charge de ces dispositifs. Je crois qu'il n'y a pas de doute sur le fait que nous en aurons besoin notamment pour panser les plaies de la crise sanitaire. Il faudra non seulement des crédits mais aussi accompagner probablement davantage les structures et ceux qui s'y engagent sur tous les plans (juridique, financier). Nous savons que cela peut être parfois une barrière pour accueillir d'autres personnes et pour faire face à ces importantes montées en charge.

Monsieur le Maire : Merci. Allez-y. Madame, vous avez la parole. Allez-y.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération permettant l'attribution de subventions à des structures et associations œuvrant dans le domaine de l'insertion est la poursuite de la mise en œuvre du Plan Paris boost emploi présenté au Conseil de Paris de novembre 2020 qui vise à soutenir la recherche d'emploi pour les Parisiennes et Parisiens qui en sont plus éloignés avec, pour rappel, comme principales mesures : une formation professionnelle gratuite pour chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi, une expérience professionnalisante au sein de la Ville et de ses satellites pour un objectif de 45 000 jeunes, l'expérimentation de nouveaux territoires zéro chômeur de longue durée, la mise en place d'un observatoire de l'emploi et de l'économie parisienne pour analyser les tendances et

anticiper les mutations afin d'adapter les politiques publiques et enfin l'insertion par l'activité économique avec le doublement du nombre de bénéficiaires des dispositifs, sujet de la délibération. Un vaste programme ambitieux que nous ne pouvons que saluer et soutenir – je le vois avec les intervenants qui m'ont précédé – tant les besoins sont énormes, amplifiés par les conséquences engendrées par la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre. Enfin, c'est également l'occasion de remercier ces structures et associations, leurs salariés et bénévoles, pour l'importance qu'elles et ils représentent en œuvrant pour l'insertion des plus défavorisés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame BOSCHERON. D'autres intervenants ? Je n'en vois pas. Je vais donc donner la parole à Madame GERMONT, rapporteure.

Madame GERMONT : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du Plan boost emploi, voté en novembre 2020 au Conseil de Paris, des dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées sont prévus. Parmi ceux-ci figure donc l'insertion par l'activité économique. Et le 15ème dans tout cela ? L'analyse de chacun des articles de cette délibération permet de reconstituer les associations opérant dans le 15ème ou ayant leur siège dans le 15ème tel que Sylvie CEYRAC l'a mentionné avec un montant globalisé, en fourchette haute, de 512 000 €.

En ce qui concerne les ateliers et chantiers d'insertion, une subvention est prévue pour le Palais de la femme, structure d'hébergement gérée par l'Armée du Salut, pour un montant de 84 000 €. Une subvention de 73 000 € est également prévue pour l'association Aurore. Une autre subvention est prévue pour le CASVP avec 146 000 €. Ça, c'est pour la partie qui concerne les ateliers et les chantiers d'insertion.

En ce qui concerne les associations intermédiaires, on parle d'une subvention de fonctionnement de 36 000 € qui est prévue pour l'ACSP.

Enfin, en ce qui concerne les entreprises d'insertion, une subvention globale de fonctionnement de 61 000 € est prévue pour la Boutique bis, boutique solidaire, que vous avez évoquée.

Dernier point avec une subvention de 112 000 € qui est prévue au profit d'Humando qui opère notamment dans le 15ème.

Sur le fond, on note tout de même que certaines des associations que cette délibération propose de subventionner ne sont pas connues par la Mairie du 15ème avec laquelle elles n'entretiennent pas de relations spécifiques. Notons également qu'aucune concertation ni consultation de la Mairie du 15ème n'avaient été effectuées au préalable par la Mairie centrale.

En dépit de ce manque de concertation préalable et dans un souci de ne pas pénaliser les associations connues qui ont besoin de ces financements, nous vous proposons de voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre au vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **2021 DAJ 10 – Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

11. **2021 DASES 20 – Subventions (367.220 euros) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Dans cette délibération qui concerne 15 associations, seule une est dans le 15ème arrondissement. Je n'en dirai pas grand-chose car nous n'avons jamais eu de contact avec elle ; jamais pu avoir de contact avec elle. J'y suis allée plusieurs fois, c'est toujours fermé. Je suis désolée, d'habitude les gens ont la correction de se présenter. Et, j'ai surtout l'habitude d'aller voir les associations car j'aime bien les rencontrer sur place. La seule fois où j'ai pu avoir un contact, c'était pour des réclamations de personnes qui habitent dans cet immeuble qui se plaignaient de va-et-vient incessants nuit et jour. Je n'en dirai donc pas plus.

En revanche, il y a une autre association qui n'est pas dans le 15ème arrondissement spécifiquement mais j'aimerais en dire un petit mot car il s'agit d'une belle association. Elle fait un très beau travail en particulier

pour l'organisation de cérémonies funéraires pour des personnes de la rue pour lesquelles aucun proche, aucune famille, n'est connu ou retrouvé. Grâce à l'action de Morts de la rue, ils sont enterrés de façon tout à fait belle au cimetière de la Ville de Paris de Thiais. Je tenais donc à les mettre aussi en valeur ce soir.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quoi de plus heureux que d'encourager l'accès au droit surtout quand il est effectué par des associations ? Mais encore, le droit, c'est aussi le respect de la règle de droit et de la légalité. L'association Droit devant s'est illustrée par des occupations parfois illicites de bâtiments, à commencer par l'église Saint-Bernard il y a presque 25 ans au détriment du légitime affectataire du lieu. L'association a organisé des opérations spectaculaires dont je ne mets pas en cause l'aspect pacifique mais qui ne peuvent que laisser circonspect tous ceux pour qui l'avancée du droit ne s'illustre pas que par des coups d'éclat ou par des actions qui suscitent un malaise certain ; j'en veux pour preuve l'occupation du Panthéon le 12 juillet 2019. Vous nous direz que nous avons l'esprit de chapelle mais je rappelle que notre arrondissement, justement, a cherché à rencontrer les différents acteurs de la solidarité et je renvoie au témoignage de ma collègue Sylvie CEYRAC : « *Mais malheureusement, nous avons trouvé portes closes.* ».

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ces raisons vous comprendrez nos réserves et notre avis qui, en fait, n'est pas défavorable à toute la délibération. Cependant, nous aurions aimé procéder à une disjonction de notre vote. Mis à part l'article 4, le reste de la délibération ne pose pas de problème. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la mesure du possible nous aurions aimé ne pas voter la subvention pour cette association qui pose différents problèmes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement raison, Monsieur le rapporteur. S'il n'y a pas d'intervention, je vais soumettre ce vote en deux temps : tout d'abord, l'article 4 disjoint avec un avis défavorable de l'exécutif, et ensuite le projet ainsi amendé - si je peux dire - avec un avis favorable de l'exécutif.

Je mets donc aux voix l'article 4 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? La Gauche et les Écologistes. Qui est contre ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Indépendants et Progressistes.

L'article 4 disjoint est rejeté.

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote le projet de délibération, moins l'article 4, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. **2021 DAC 174 – Subventions de fonctionnement (117.000 euros) accordées à 6 associations arts visuels œuvrant pour la jeune création et signature de conventions**

Monsieur le Maire : Il s'agit de 40 000 € pour l'association Immanence, 21 avenue du Maine. Pas d'intervention. Merci.

13. **2021 DAC 370 – Subventions (48.500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

Monsieur le Maire : Pour la FNACA du 15ème, il s'agit d'une subvention de 1 200 €. Une intervention. Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Pour rappeler que la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie de Paris, créée en 1958, compte 5 000 adhérents regroupés dans 20 comités locaux et 371 000 adhérents sur le plan national rassemblés dans 3 560 comités locaux ou cantonaux. Le comité de Paris 15ème compte, pour sa part, 450 adhérents. Elle agit en faveur de la paix notamment en commémorant chaque année le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu ayant permis de mettre fin à la guerre d'Algérie, la mémoire des militaires morts pour la France dont 754 dans la capitale et celle de toutes les victimes civiles de cette guerre. Elle développe également un important travail de mémoire en direction des jeunes lycéens, étudiants et de la population pour que leurs témoignages servent aux futures générations et pour que ne se reproduise plus jamais un tel gâchis.

Cette délibération est l'occasion de féliciter le travail porté par cette fédération et en particulier le comité de Paris 15ème dont tout le monde reconnaît le dynamisme et toute l'importance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous partageons ces observations sur le dynamisme de la FNACA du 15ème. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Un mot pour dire que nous voterons également pour cette délibération de soutien au comité de la FNACA. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a déjà dit ma collègue sur la vocation pacifiste de la FNACA. Juste un mot pour dire que cette délibération est l'occasion de souligner la publication récente du rapport Stora commandé par le gouvernement et paru en janvier dernier ; rapport portant des préconisations intéressantes dont l'entrée au Panthéon de Gisèle HALIMI, recommandations tendant à atténuer les cicatrices de la guerre et à franchir des pas supplémentaires sur la question de la réconciliation entre la France et l'Algérie. Je vous invite donc à consulter ce rapport qui contribue à une vision apaisée de la relation de la France et de ses anciens territoires coloniaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce rapport n'est pas soumis à notre vote mais nous allons bien volontiers le consulter comme vous nous le proposez. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est au rapporteur, Madame Clotilde DEROUARD.

Madame DEROUARD : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis là surtout pour saluer le travail de la FNACA, lui rendre hommage ainsi qu'à son président Monsieur Christian ALBERO. Je vous invite, bien sûr, à voter pour.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2021 DAC 371 – Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, la société historique et archéologique bénéficiera d'une subvention de 1 500 €. Pas d'intervention. Merci.

15. 2021 DFPE 52 - Subventions (829.869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

Monsieur le Maire : Il s'agit d'ABC puériculture qui anime le RAM-RAP le Petit Jardin rue Aristide-Maillol pour 98 019 € ; la fondation de la Croix-Saint-Simon pour 363 725 € ; Crescendo pour son LAEP mobile dans le

15ème et pour les rendez-vous des assistantes maternelles et auxiliaires parentales à Paris pour 70 672 €. Pas d'intervention. Merci.

16. **2021 DFPE 64 – Subvention (32 162 €) et avenant n° 6 avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e)**

17. **2021 DFPE 105 – Subvention (175 578 €) et avenant n° 8 avec l'association LA RIBAMBELLE (15e) pour son établissement petite enfance 41-45, rue de Javel 15e**

18. **2021 DASCO 18 – Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public**

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Une question. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cette période où les Parisiens subissent les contraintes des confinements, des couvre-feux et autres restrictions de manière certainement plus importante que pour les Français vivant dans d'autres régions moins denses, je peux comprendre la volonté et le besoin de leur donner de l'espace et la nécessité de rechercher de nouveaux lieux. Néanmoins, le 30 novembre 2020, nous votions ici même en faveur de l'ouverture aux associations de la cour d'école oasis rue Emeriau. À ce jour, nous ne disposons d'aucune évaluation du dispositif ni d'évaluation financière, ni d'évaluation en matière de sécurité.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avez-vous des informations sur la non-expérimentation sur la cour de l'école Emeriau ? Avez-vous plus d'éléments à fournir quant aux différentes expérimentations qui ont pu être mises en place ici ou là ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Juste pour dire que nous encadrons par un règlement une disposition qui est en train de se mettre en place, que nous avons votée, qui est assez vertueuse. Il y aura donc un retour d'expérience au bout de quelques semaines. Je suis allé voir ce qui s'y passait. Malheureusement, les premières semaines, il y a eu de la pluie. Cependant, il y a un animateur, Olivier, qui est très actif, qui propose des tas de choses aux jeunes du quartier. Tout cela me semble tout de même très positif. Je pense que nous pourrions nous en féliciter collectivement.

Nous allons voter le règlement qui permet de mettre un certain nombre de garde-fous pour qu'il y ait un certain nombre de dispositions de sécurité qui sont naturelles. Cependant, il s'agit d'un dispositif qu'à mon sens, il faut vraiment encourager et non pas freiner car nous avons besoin d'espace à Paris ; cela a toujours été souligné. De plus, il y a des activités qui sont proposées : des ateliers photos et plein d'autres choses. J'ai vraiment été tout à fait conquis en passant les voir. Je crois qu'il n'y avait pas beaucoup de monde les premières semaines parce qu'il pleuvait. Les semaines suivantes, il y a eu plus de monde. Voilà, je crois que c'est à encourager. Je ne voulais pas laisser une parole trop négative sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. S'il n'y en a pas d'autres, je passe la parole au rapporteur, Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre, je vous avais, en effet, invités à voter pour la délibération 137 de la DASCO autorisant les associations à occuper à titre gratuit les cours d'école. Il était précisé, pour le 15ème arrondissement, que cela concernait la cour maternelle Emeriau, cour oasis créée grâce aux crédits européens FEDER qui nous obligent à une ouverture au public pour des manifestations diverses ou par temps de canicule. Je vous informe que contrairement à ce qui a été voté, c'est la cour oasis du 17 Vigée-Lebrun qui a été ouverte en raison de la fragilité de la cour Emeriau. Les équipements tels que le pont et la via ferrata ont été vite impraticables et nécessitent maintenant des réparations. De plus, les espaces végétalisés sont encore trop fragiles.

Nous avons aujourd'hui à délibérer du règlement concernant l'occupation des cours d'école. Je suis complètement d'accord avec vous, cela borde bien toutes les activités et ceci avant même qu'un premier bilan de l'expérimentation n'ait été tiré. Règlement certes, mais c'est surtout l'élargissement et la pérennisation d'un dispositif pas encore évalué qui pose problème. Ce dispositif coûte cher et le rapport nombre de familles concernées/moyens mis en place par la Ville pour l'animation, le gardiennage, le personnel de ménage suite à l'occupation de ces locaux, est assez exorbitant. Pour l'instant, ces coûts sont supportés par la Ville de Paris mais aucune garantie n'est apportée pour la suite de cette opération. Qu'en est-il, en plus, du choix des associations qui vont intervenir dans ces cours ? Les Maires d'arrondissement seront-ils partenaires de la sélection de ces associations après appel à projets

comme ils le sont dans le choix des associations intervenant après appel à projets sur les TAP (temps d'activités périscolaires) ?

D'autre part, en ces périodes de situation sanitaire difficile, est-il raisonnable de considérer que la cour de récréation, qui est ouverte, est un espace public et donc que les enfants de moins de 12 ans peuvent y accéder sans masque alors que sur temps scolaire et périscolaire, le protocole sanitaire très strict dans les écoles et les cours interdit le brassage des enfants ? À cette question posée à la CASPE, il nous a été répondu qu'il n'y aurait même pas de liste de fréquentation, ce qui interdit en cas de Covid toute possibilité de traçage.

Enfin, je voudrais terminer sur le fait que les crédits Ville de Paris en ce qui concerne les jeux de cour, les sols souples et autres aménagements de cour sont, cette année, quasiment nuls. Dès février, c'est terminé. Comment allons-nous finir l'année ? Certaines cours d'école et de collège ont besoin d'être sérieusement rénovées. Nous ne pouvons plus utiliser pour ces rénovations le bitume puisque nous devons aller vers des cours oasis, ce dont nous nous réjouissons. Cependant, ces cours oasis coûtent extrêmement cher.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de préserver l'état des cours et leurs aménagements. Je vous invite donc à vous abstenir sur cette délibération en attendant le résultat de l'évaluation de la première expérimentation et la réponse aux questionnements posés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sur ce projet de délibération avec une abstention de l'exécutif, je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Indépendants et Progressistes et la majorité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des exprimés.

19. 2021 SG 8 - Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-ball

Monsieur le Maire : Madame Louise-Agathe CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle convention. Pour rappel, le square Calmette se situe au 72, boulevard Lefebvre entre les quartiers Brancion et Périchaux. Tout projet qui vise à rénover et à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier est donc très important. Grâce à

cette convention, la Fédération française de basket va donc rénover trois terrains qui, nous le savons, sont très prisés par les joueurs du quartier. Entre les centres sportifs Rigoulot, de la Plaine, le projet de restructuration de la porte Brancion, qui comporte lui aussi un centre sportif, et maintenant ce partenariat avec la Fédération française de basket, il semblerait que le quartier Brancion devienne un haut lieu de la pratique sportive pour notre arrondissement. Or, nous le savons, la pratique d'un sport ne règle pas tous les problèmes mais le sport est porteur de valeurs positives comme la compréhension mutuelle et le respect. J'espère donc que cette initiative s'inscrira dans le long terme et même au-delà des JO et qu'elle sera porteuse d'encore plus de projets positifs pour le quartier et ses habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Allez-y Monsieur RIPPERT, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Bonjour. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors des précédents Conseils d'arrondissement, je me réjouis de voir que, régulièrement, nous avons à nous prononcer pour des réalisations ou des versements de subventions liées aux Jeux olympiques de Paris 2024. Il est primordial que cet événement ait une résonance concrète dans les quartiers et que cela profite directement aux habitants, comme cela est le cas avec ce projet.

Le projet présenté ici est doublement intéressant : premièrement, comme l'a dit ma collègue, parce qu'il se positionne dans un quartier difficile dont le square se situe dans une zone enclavée entre les Périchaux et le périphérique – il s'agit d'une zone que nous oublions un peu trop souvent – et parce que l'objectif de ce réaménagement est d'en profiter pour embellir le lieu en créant une œuvre artistique sur les terrains. À voir d'ailleurs comment on pourrait intégrer les joueurs qui fréquentent régulièrement ce terrain pour participer et donner leur avis sur ce réaménagement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RIPPERT. S'il n'y a pas d'autre intervention, je donne la parole au rapporteur, Madame KERMABON.

Madame KERMABON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais débuter mes propos en saluant l'honnêteté de la Mairie de Paris puisque, je cite la convention de coopération présentée ici : « *Si le maillage sportif parisien est l'un des plus denses au monde, le nombre d'équipements sportifs ne suffit pas pour répondre à tous les besoins des Parisiens.* ». Ne nous mentons pas, je retiens cette phrase pour le reste du

mandat. En outre, après des décennies de politique de la ville, le sous-équipement est flagrant dans les territoires urbains en difficulté dans le domaine sportif. D'après une étude parue pour l'institut Paris Région, les QPV franciliens regroupent 5 % des équipements sportifs pour 13 % de la population. Je me permets de faire référence aux QPV puisque cette délibération s'inscrit notamment dans l'accord-cadre de l'agence nationale du sport permettant le soutien de terrains de basket 3 × 3 dans les QPV. Ouvrirait-on la voie à l'inscription de ce quartier comme QPV ? Parenthèse refermée.

Je ne peux que me réjouir qu'une telle délibération nous soit proposée ce soir. Celle-ci fixe le cadre et les bases d'une coopération entre la Mairie de Paris et la Fédération Française de basket-ball jusqu'aux JO 2024 et permet de réhabiliter des terrains de basket. Ainsi la FFBB accorde, au titre de l'année 2021, 150 000 € à la Mairie de Paris pour rénover 13 terrains de basket. Dans notre arrondissement, le choix s'est porté sur le TEP du square du Docteur-Calmette. Outre les bénéfices directs pour les habitants, comme a pu le rappeler ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER, ce choix n'est pas anodin car actuellement, c'est LE lieu de la pratique du street dans le 15ème. Dans la pratique, le terrain de 5 × 5 sera transformé en deux 3 × 3 et un nouveau terrain de 3 × 3 sera créé.

Cela m'amène à soulever un premier point : est indiqué dans cette délibération que cette volonté s'inscrit dans la mesure 13 du programme Transformations olympiques, un nouvel équipement sportif par arrondissement. Je suis donc allée voir de plus près cette mesure. Je cite : « *Pour y parvenir : construire un nouvel équipement sportif par arrondissement* ». Certes, je ne demande pas une aréna sur l'héliport – pas encore – mais si la construction de ce nouvel équipement sportif se résume à la création d'un terrain supplémentaire de 3 × 3, je trouve cela un peu léger.

Second point sur lequel je voudrais revenir : ici, tout est question de coopération. Cependant, je déplore que celle-ci soit essentiellement entre la Mairie de Paris et la FFBB qui s'engagent à se rencontrer de manière régulière afin d'échanger sur les conditions d'exécution de la convention et d'identifier les actions communes à mener. Les Mairies d'arrondissement, les clubs et les associations locales sont associés pour animer les terrains et y développer de nouvelles actions. En clair : pas de discussion avec les acteurs locaux, y compris les habitants, sur les équipements qui pourraient bénéficier d'une telle aide et je le regrette

profondément. La décentralisation prônée pendant la campagne municipale par l'exécutif parisien serait-elle uniquement un effet de communication ?

Mes chers collègues, malgré ces deux points de vigilance, je vous propose un vote favorable et je voudrais remercier la Fédération française de basket-ball pour son implication dans ce projet. J'en profite pour féliciter et rendre hommage aux clubs et associations qui sont actuellement dans une situation dramatique. Je leur réaffirme tout mon soutien et ma porte leur sera toujours ouverte. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Absolument. Il faut les soutenir absolument. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote, mes chers collègues, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous arrivons au projet de délibération dont nous avons adopté le passage à notre ordre du jour de ce soir avec la procédure d'urgence.

2021 DEVE 22 – Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Concernant cette délibération DEVE 22, nous voterons malheureusement contre et ceci à double titre : tout d'abord, parce que nous déplorons le recours à la procédure d'urgence qui nous laisse moins de 24 heures ouvrables pour l'examen de cette délibération et d'une charte d'une telle importance. L'annonce surprenante faite vendredi soir par voie de presse de la conclusion d'un accord entre la Ville de Paris et les opérateurs de téléphonie mobile sur le déploiement de la 5G nous a quelque peu surpris et contrariés et pour cause : cette annonce a été faite alors que les auditions et le travail de la révision de la charte de la téléphonie mobile avec les groupes politiques du Conseil de Paris sont encore en cours. L'ADEME et le Haut conseil pour le climat qui ont pointé quelques risques environnementaux de la 5G n'ont pas été auditionnés, ni les bailleurs sociaux qui sont pourtant les premiers concernés. Les élus sont donc mis

devant le fait accompli et ce sont des méthodes de gouvernance que nous estimons contestables.

Ensuite, sur le fond, la nouvelle version de la charte est une régression par rapport à celle existante. En effet, les délais d'instruction des demandes d'installation d'antennes sont significativement raccourcis empêchant ainsi la bonne information et une bonne concertation avec les habitants concernés. La charte ne prévoit aucune mesure environnementale précise comme des engagements en termes d'évitement ou de compensation de surplus des émissions de CO2 liés à la 5G. Cette charte est signée pour une durée de cinq ans avec reconduction tacite sans clause de revoyure alors même que l'ADEME et l'ANSES sont censées respectivement rendre un rapport environnemental et un rapport sanitaire à la fin de cette année ; rapports qui permettront de mieux mesurer les impacts de la 5G. La charte doit donc être votée au Conseil de Paris début mars. Les Écologistes vont déposer une série d'amendements afin d'améliorer significativement l'information et la concertation des habitantes et des habitants ainsi que les engagements environnementaux et sociaux des opérateurs téléphoniques.

Dans l'attente de ces modifications substantielles, nous ne pouvons que nous opposer à ce texte.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, nous avons bien reçu le communiqué de votre groupe qui évoque une méthode de gouvernance antidémocratique et autoritaire de la Maire de Paris. C'est ce qu'a déclaré votre groupe cette après-midi. Je comprends donc votre opposition même si nous ne la partageons pas forcément. D'autres interventions ? Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, la signature d'une nouvelle charte de téléphonie mobile était devenue un impératif absolu dans la ville de Paris compte tenu notamment des évolutions technologiques récentes. Parmi elles, la 5G est un atout essentiel pour la Ville, son attractivité en tant que capitale de rang mondial mais aussi en vue de la préparation des J.O. et des jeux paralympiques.

Cette nouvelle technologie couplée à des enjeux de société qui se posent aujourd'hui en des termes nouveaux rendait nécessaire un nouveau pacte avec les opérateurs de téléphonie mobile français. Je parle notamment du besoin de mettre à jour notre contrôle des expositions aux ondes, aux besoins de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et de l'économie circulaire. Nous ne pouvons donc qu'être bienveillants à

l'égard de cette nouvelle charte de téléphonie mobile même si nous aurons l'occasion de revenir sur certaines de ses failles. De même que nous ne pouvons que saluer le choix de la raison, même s'il a pris du temps, de la Maire de Paris d'autoriser enfin le déploiement de la 5G.

Il n'en demeure pas moins surprenant que cette délibération nous ait été communiquée si tardivement, comme cela a été mentionné par ma collègue. Étant donné sa portée, elle aurait en effet pu être présentée en amont aux différents groupes plutôt que de surgir de la sorte. Cette impression de hâte explique sans doute aussi pourquoi la charte proposée manque d'anticipation et de clairvoyance en ne couvrant que la 5G de ce que nous appelons la bande cœur sans évoquer la 5G millimétrique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite s'exprimer encore sur ce projet de délibération ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : La Ville de Paris a été particulièrement impliquée dans une démarche volontariste de contrôle et de suivi du développement de la téléphonie mobile, et ce depuis longtemps puisqu'elle a adopté une première charte parisienne de téléphonie mobile en 2003. Elle a souhaité mettre à jour cette charte dans le cadre du déploiement de la 5G, comme vous le savez, en organisant une conférence citoyenne métropolitaine qui a permis à 85 personnes habitant Paris et trois départements de la petite couronne de débattre des enjeux du développement de la 5G et de formuler des recommandations d'action pour les collectivités. À la suite de cette conférence, une procédure de renégociation de la charte a été mise en œuvre et c'est cette dernière qui a abouti récemment.

L'accord entre la Ville et les opérateurs permet des avancées qu'il faut tout de même noter ; intéressons-nous au fond : optimiser le recyclage et la réutilisation des équipements de téléphonie mobile, contribuer au respect de l'accord de Paris et du Plan climat de la Ville de Paris, protéger les données et les libertés publiques, faciliter l'accès pour tous aux services de téléphonie et l'inclusion numérique et enfin informer les citoyens sur la sobriété numérique, la consommation responsable, la vigilance sur l'utilisation des données personnelles.

Enfin, afin de s'assurer de la bonne exécution de cette charte et de proposer des évolutions, la Ville de Paris va mettre en place une instance de suivi intitulée observatoire parisien de la téléphonie mobile.

Au vu de ces avancées, dont je félicite la Ville d'avoir poussé les opérateurs, notre groupe votera donc pour cette délibération.

Monsieur le Maire : D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. La parole est donc au rapporteur Monsieur CANAL en l'absence de Madame BORDRY.

Monsieur CANAL : Que j'excuse. Pour des raisons personnelles, elle n'a pas pu être présente parmi nous ce soir. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comment ne pas abonder tout d'abord en propos liminaire sur les propos du groupe les Verts ce soir ? Recevoir une telle délibération le vendredi soir à 19 h 30 pour une session qui se tient le lundi soir à 18 heures, c'est tout de même exceptionnel sur un sujet aussi sensible, empreint de conséquences et de questionnements tout à fait légitimes notamment d'un point de vue sanitaire. Je suis d'autant plus surpris que nous avons la chance d'avoir dans notre assemblée un grand contempteur de la démocratie participative et je suis d'ailleurs très surpris que vous-même, Monsieur SITBON, vous n'ayez pas relevé ce déni de démocratie qui consiste à mettre les élus devant le fait accompli car si nous ne l'avions pas ce soir sous nos yeux, nous l'aurions eu directement devant le Conseil de Paris. Je vous ai connu beaucoup plus redoutable concernant ces questions de démocratie participative. Enfin, je pose cela ; en veux-tu, en voilà.

Quant au fond du sujet sur cette délibération, je voudrais tout d'abord indiquer que cette charte va, de notre point de vue, dans le bon sens ; il faut bien le reconnaître. Car, le sujet de la 5G, aussi compliqué soit-il, permet au moins d'apporter des réponses techniques à une transformation économique et sociale de notre société, de notre économie, singulièrement dans le 15ème arrondissement, et notamment dans ses impacts en termes d'équipements numériques. Nous l'avons déjà un peu évoqué mais je le répète ici car nous avons déjà eu des échanges au mois de novembre avec Franck LEFEVRE qui portait un vœu en la matière : c'est la 5G qui nous permettra d'augmenter nos capacités en termes de télémédecine. C'est aussi la 5G qui nous permettra d'assurer les demandes de plus en plus importantes en termes de bande passante concernant notamment la généralisation du télétravail. Je ne parle évidemment pas de toutes les innovations possibles et services qui seront proposés aux Parisiens et aux Parisiennes en termes de Smart City ; je donne ici un petit clin d'œil à ma collègue Sophie BORDRY particulièrement investie dans ce domaine.

Cependant, nous pouvons aussi rajouter une couche là-dessus : c'est tout de même la prise en considération du territoire du 15ème arrondissement. N'oublions pas tout de même que dans le 15ème, nous avons la chance d'avoir ce que nous appelons le triangle d'or des médias à savoir la plus grande concentration en Europe de médias dans un secteur géographique donné avec le groupe Altice, RFM, BFM, RMC, les titres du groupe LVMH mais aussi, ne l'oublions pas, un réseau de start-up très important inscrit d'ailleurs dans un partenariat avec la Corée du Sud mais aussi la présence de l'incubateur Boucicaut qui est tout de même le troisième de Paris. Cela a le mérite d'être dit. Comme le disaient tout à l'heure mes collègues, n'oublions pas non plus que nous avons la perspective des JO 2024. Personne ne comprendrait que la Ville de Paris ne permette pas de disposer de tous les standards internationaux les plus performants pour pouvoir permettre le développement et l'attractivité de l'économie dans le 15ème arrondissement et là, je salue ma collègue Alexia GERMONT, très à la pointe sur ce type de sujet.

La charte ici présentée a aussi un autre bénéfice : elle propose un seuil provisoire d'exposition aux ondes de l'ordre de 5 volts par mètre pour les antennes à faisceaux variables, ce qui était d'ailleurs le taux qui était retenu pour les antennes à faisceaux fixes. Là encore, il s'agit d'une mesure de protection vis-à-vis des populations. Comme l'a dit ma collègue du groupe les Verts tout à l'heure, ces seuils seront à mettre en perspective par rapport aux rapports qui vont être produits mais tardivement, mes chers collègues ; en effet, c'est en fin d'année qu'ils seront émis par l'ANSES mais aussi par l'Agence nationale des fréquences.

Je me permets de citer au passage l'action tout de même importante de la municipalité, en tout cas de la précédente, en termes de protection des populations. Je rappelle tout de même que sous la précédente mandature, un gros travail a été réalisé à telle enseigne, par exemple, que n'importe quel particulier, que ce soit dans une démarche individuelle pour son logement propre ou que ce soit dans une démarche collective ou même dans le quartier dans lequel il évolue, peut demander, solliciter, des mesures, des évaluations d'émissions de ces ondes. C'est systématiquement accordé.

Je rappelle aussi que dans le 15ème arrondissement, nous appliquons le principe de précaution de manière très importante, dans ce domaine-là en tout cas, parce que par exemple, nous interdisons la mise en place d'antennes fixes ou variables – peu importe – dans un périmètre en deçà

de 100 m autour de tous les établissements qui reçoivent soit des publics très jeunes, donc des groupes scolaires, ou des publics seniors.

Dernier élément : ce qui continue d'être pratiqué dans le 15ème arrondissement, ce sont les fameuses réunions de concertation avec la population qui mettent parties prenantes les opérateurs. Ce sont d'ailleurs des rencontres musclées, très franches. Il s'agit d'une pratique qui a porté ses fruits dans le 15ème arrondissement. Je salue au passage l'action de mon collègue Franck LEFEVRE et de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE qui nécessite un gros travail de préparation et d'accompagnement.

Je voudrais dire au passage, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que le groupe Changer Paris a réalisé un très gros travail d'accompagnement et de propositions d'amendements dans la perspective de la proposition de cette charte qui a tout de même fait l'objet de beaucoup d'évolutions. Par exemple, c'est grâce à leurs travaux que nous avons introduit dans cette charte la possibilité de disposer très en amont de la cartographie d'installation des antennes et surtout de la possibilité de faire des simulations d'émission d'ondes sur le territoire dans lequel elles ont vocation à être implantées. C'est aussi grâce à leurs propositions – mais malheureusement, elles ne sont pas allées assez loin dans cette charte et nous le regrettons – qu'ont été intégrées à la validation de l'exécutif parisien d'autres mesures telles que la possibilité de recyclage du matériel numérique qui est déployé dans le cadre des antennes actuelles 4G. Malheureusement, nous déplorons que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout de la logique car si la charte précise bien que les opérateurs participent à ce recyclage, elle ne l'impose pas, si bien que cela dévitalise en quelque sorte la portée de cette disposition. D'autant plus, d'ailleurs, que dans l'exposé des motifs, en l'occurrence, l'orientation est beaucoup plus ferme qu'elle ne l'est dans la charte. Il est dommage que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout en la matière.

Le deuxième angle mort, de notre point de vue, est de loin le plus délicat : ce sont les stades de développement de la 5G. En l'état actuel de la charte, on permet un développement de la 5G sans difficulté parce que la portée des ondes de la 5G telle qu'elle est envisagée correspond à peu près à la même que celle de la 4G, de la 3G et de la 2G et là, il n'y a pas de risque sanitaire. Or, dans deux ans, nous savons déjà que les opérateurs vont déployer un autre stade de développement avec des antennes dites 5G millimétriques à savoir du 26 GHz contre du 3,54 selon l'ARCEP en l'état

actuel pour le premier stade de la 5G et là, il n'y a aucune sécurité sanitaire vis-à-vis des habitants et nous ne disposons pas d'études irréfragables qui viendraient garantir la sécurité des habitants qui seront exposés à ces antennes.

C'est la raison pour laquelle je salue le travail de ceux qui ont participé à ces propositions : mon collègue David ALPHAND dans le 16ème mais aussi Anne-Sophie BORDRY et Mathieu LUINAUD. S'ils ont beaucoup contribué et œuvré à ces propositions, nous regrettons que Monsieur SIMONOT n'ait pas accepté notre proposition d'introduire une clause de revoyure dans deux ans c'est-à-dire au moment où les opérateurs vont déployer ce deuxième stade de déploiement de la 5G afin de nous assurer de remettre sur la table les discussions avec des opérateurs pour bien nous assurer qu'ils prouveront l'absence de risque vis-à-vis des populations.

Pour toutes ces raisons, nous allons quand même voter favorablement pour cette charte car elle donne un instrument, des cadres de surveillance du déploiement de cette 5G à Paris. Il ne faut pas avoir d'aversion spontanée vis-à-vis du progrès et de la technologie, tout en restant prudent notamment via des réserves que j'ai indiquées ici parce qu'il faut avancer toujours avec la plus grande transparence et la plus grande pédagogie. Encore une fois, je ne puis qu'exprimer mon regret que l'exécutif parisien n'ait pas pris la peine d'avoir des sessions de préparation à destination de toutes les formations politiques ici présentes.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le rapporteur. Je joins mes protestations aux vôtres quant à la procédure employée par la Ville qui nous oblige à délibérer de ce sujet extrêmement important pour la Ville et pour les Parisiens dans des conditions qui ne sont pas acceptables. Je le redis. Nous avons néanmoins souhaité que ce projet de délibération soit inscrit à l'ordre du jour, comme je l'ai dit précédemment, de façon à pouvoir en délibérer et que l'examen ne se fasse pas qu'au Conseil de Paris. Cependant, il est tout de même insupportable d'être saisi le vendredi soir pour le lundi d'un projet de cette nature, de cette dimension, qui engage la Ville de Paris pour les années à venir.

La deuxième chose que je voudrais dire pour conclure, c'est que nous renouvelons les engagements que nous avions pris à l'initiative d'Anne-Sophie BORDRY en septembre dernier lors d'un précédent débat à l'occasion d'un vœu nous engageant à saisir l'Agence nationale des fréquences autant que de besoin pour vérifier le déploiement, le taux d'émission des antennes relais actives. Nous demandons aussi des

simulations générales dès lors que dans un bouquet d'antennes certaines sont actives et d'autres non, par prévention et par précaution. Nous souhaitons également des contrôles réguliers des taux d'émission, une mise à jour régulière de la carte carteradio.fr sur laquelle nous trouvons la localisation des antennes et leur rayonnement, que nous relayons sur les supports digitaux de la Mairie du 15ème notamment. Comme vous l'avez dit, les uns et les autres, il faut tout de même avoir la plus grande vigilance quant au respect de la conformité des seuils et des déploiements au règlement en vigueur.

Ces précisions étant apportées, comme vous l'avez recommandé, nous proposons un vote favorable sur cette délibération que nous mettons aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Le groupe Écologiste. Qui s'abstient ? Personne. Merci.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Nous en avons fini avec les projets de délibération. Je vous invite maintenant à voter ceux qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Unanimité. Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil concernant les vœux.

20. V152021007 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Marion PARISET et les élus de la majorité du 15ème, relatif au changement de destination de la zone concernée de « Zone de grands services urbains » à « Zone urbaine verte »

Monsieur le Maire : La parole est à Madame EVREN pour présenter ce vœu.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais, avant de résumer ce vœu, informer mes collègues que nous avons reçu aujourd'hui même une réponse à notre courrier conjoint transmis à Madame POMPILI sur les nuisances générées par la centrale à béton Lafarge. Je dois dire qu'il s'agit d'un courrier extrêmement décevant qui n'est qu'une pâle copie de tous les arguments de la Ville de Paris. Je dirais même pire car il renvoie tout simplement à une concertation avec les riverains alors que tout le monde sait que ces derniers ont été profondément déçus et que leurs demandes

les plus importantes ont toutes été rejetées notamment la réduction de la hauteur des installations et la végétalisation malheureusement. Je trouve donc cela extrêmement surprenant de la part de Madame POMPILI qui est censée défendre la cause environnementale. Je communiquerai naturellement cette réponse aux associations riveraines et à Madame IBLED car je ne sais pas si elle était en copie de ce courrier ; malheureusement, vos positions ne sont pas alignées.

Ce vœu a pour objectif, comme vous le disiez Monsieur le Maire, le changement de destination de la zone concernée de zone de grands services urbains en zone urbaine verte. Nous demandons également qu'une délibération soit présentée dans les plus brefs délais. Je rappelle que la surface se situe dans le grand corridor central de la Seine et que le projet viendrait donc rompre cette continuité écologique et créerait un obstacle entravant la chaîne de biodiversité. Par ailleurs, il y a de part et d'autre de cette zone déjà deux zones urbaines vertes : le parc André-Citroën qui est le poumon vert du 15ème arrondissement et le jardin des Mères-et-Grands-Mères-de-la-place-de-Mai. Ce projet contrevient, par ailleurs, aux objectifs qui sont portés par le futur PLU bioclimatique au regard notamment de celui visant à faire de Paris une ville au patrimoine et paysages préservés et de celui visant à en faire une ville durable et décarbonée. J'ajoute que dans le POS précédent, le PLU actuel, cette zone était tout simplement classée zone de tourisme fluvial, de promenades et de loisirs. Je ne reviens évidemment pas, puisque je ne fais que résumer ce vœu, sur les récentes pollutions de la Seine et les graves non-conformités dont s'est rendu coupable Lafarge, les fuites notamment dans les bassins de décantation, le nettoyage des installations à l'aide de l'eau de la Seine, les déversements d'eaux usées dans la Seine par des camions toupies.

Nous demandons donc avec les élus du 15ème, pour toutes ces raisons, que le zonage actuel de la zone soit modifié de zone de grands services urbains en zone urbaine verte. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour avoir présenté ce vœu et évoqué la lettre que nous avons reçue aujourd'hui de Madame POMPILI sur laquelle, malheureusement, je partage votre analyse. Madame de CLERMONT-TONNERRE pour la réponse.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, chacun connaît ce dossier qui nous occupe depuis plusieurs années ; dossier qui aura fait couler beaucoup d'encre

dans les médias mais aussi beaucoup de béton sur nos berges. Je salue les nombreuses initiatives prises par les différents groupes pour tenter de mettre un terme aux diverses pollutions engendrées par le cimentier sur le port de Javel-Bas. Je tiens également à souligner la ténacité avec laquelle Agnès EVREN et vous-même, Monsieur le Maire, menez ce combat depuis des années pour la reconquête de nos berges ; combat qui trouve tout son sens dans le contexte de changement climatique et dans le cadre des projets de trames vertes et bleues que nous portons afin de restaurer la biodiversité.

Je déplore qu'en dépit de la forte mobilisation des riverains et des élus locaux, Lafarge soutenu par l'État, Aropa et la Ville, s'arc-boute sur son projet de bétonisation des berges avec la réalisation de cette énorme centrale alors même que les nouvelles règles de construction encouragent désormais le recours aux matériaux biosourcés et au réemploi. Dans la mesure où le premier Adjoint de la Maire de Paris vient de lancer l'élaboration du futur PLU bioclimatique avec l'objectif de réaliser une ville décarbonée capable de résister aux effets du dérèglement climatique, il nous semble cohérent que sans tarder la partie du port de Javel-Bas inscrite en zone de grands services urbains soit classée en zone urbaine verte. Ce changement de destination relève d'une démarche que nous connaissons bien. Je rappelle que notre Conseil a été saisi au mois de décembre d'une procédure similaire portant sur le changement de zonage de la parcelle sise au 399 bis rue de Vaugirard.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce vœu afin d'éviter que du fait du maintien de la centrale, les berges de Javel-Bas restent figées à l'état de zone industrielle pour les 20 ans à venir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous consulterons ce courrier. Nous n'en avons effectivement pas eu connaissance avant ce Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je vous le transmettrai. Nous l'avons reçu ce soir, il y a une heure.

Madame BERETÉ : D'accord. Merci beaucoup. Néanmoins, l'idée est de se dire qu'il faut trouver une solution au niveau de Paris. Comme vous le savez, notre groupe a pris position ici même et à plusieurs reprises au

Conseil de Paris pour s'opposer à la présence des cimentiers aux bords de Seine. Nous savons tous que les conséquences sur l'environnement et la biodiversité sont dévastatrices. Je vous rappelle que nous avons ici un corridor écologique, véritable réservoir de la biodiversité de la Seine et de ses berges. Il est de notre ressort de le protéger et de penser dès aujourd'hui aux générations futures.

Dans le cadre de la révision du PLU bioclimatique votée en décembre et de sa validation supposée en 2023, comment peut-on valider et renouveler l'exploitation de la centrale à béton Lafarge pour une durée de 20 ans ? Cela pourrait apparaître comme une décision précipitée. Ce n'est donc pas raisonnable et contraire à la volonté actuelle de favoriser les matériaux biosourcés.

Le changement de destination de la zone du quai de Javel, aujourd'hui zone de grands services urbains, en zone urbaine verte permettrait de protéger cette zone tout en incluant la ville et les activités urbaines. Nous rappelons ici qu'avant la modification en 2006 du PLU, cette zone était classée zone de tourisme fluvial, de promenades, de restauration et de loisirs. Comment est-il possible aujourd'hui de fermer certains quais aux voitures pour en faire des espaces de promenade et des pistes cyclables et laisser d'autres quais ouverts aux activités industrielles bruyantes et polluantes et aux fameux camions toupies qui sont d'un autre temps ?

Nous voterons donc le vœu présenté par l'exécutif.

Monsieur le Maire : Merci de votre position. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, je sais que vous souhaitez finir le plus tard possible et que mon intervention soit longue. Hélas, je vais vous décevoir : je serai très, très bref.

Monsieur le Maire : Vous êtes perspicace.

Monsieur BRAGÉ : Vous reprenez la proposition que nous avions faite il y a quelques semaines de cela. Nous nous en réjouissons donc et nous voterons évidemment pour.

Monsieur le Maire : Merci de votre brièveté. Monsieur SITBON, qui sera aussi bref sans doute.

Monsieur SITBON : Non, je le serai un peu moins, désolé.

Monsieur le Maire : J'ai essayé ! On peut toujours essayer !

Monsieur SITBON : Je sais mais j'aime vous faire plaisir. Non, on va faire bref et on va surtout aller dans le fond des choses. Je suis tout d'abord un peu surpris de votre position Madame BERETÉ parce que c'est un peu schizophrénique avec le courrier qui est arrivé. Bon, peu importe. Intéressons-nous au fond. Sur le fond, nous n'allons pas refaire tout le débat qui a eu lieu au Conseil de Paris et auquel a répondu de manière excellente notre premier Adjoint, Emmanuel GREGOIRE.

Sur la question précise de déclassement de zone et du PLU, il faut rentrer dans le détail car c'est un peu technique. D'abord, il faut retenir que seuls 10 % des quais bas appartiennent à la zone urbaine de grands services urbains, tel le port de Javel. L'essentiel des quais bas (75 %) relève de la zone urbaine verte. Or, quand on regarde le PLU, le zonage UGSU est notamment conçu pour l'accueil d'activités portuaires visant à, je cite, « *améliorer la réception, la diffusion, l'enlèvement des marchandises de toutes natures en réduisant les pollutions dues à leur transport par l'utilisation notamment du fer ou de la voie d'eau, modes de transport alternatifs à la route susceptibles de contribuer à l'approvisionnement des activités économiques comme des particuliers.* ». C'est ce que dit le PLU actuel. La promotion du fret fluvial et le maintien de ports au cœur de l'agglomération sont donc des objectifs d'intérêt général notamment mentionnés dans le schéma directeur de la Région qui doit être pris en compte dans notre PLU et qui prévoit spécifiquement le maintien de sites logistiques multimodaux en bord de Seine à Paris dont le site du quai de Javel.

Maintenant, sur les perspectives de travail : la révision du PLU actée en décembre 2020 doit permettre de renforcer notre réflexion sur l'avenir de la Seine. Elle sera accompagnée de nombreux ateliers notamment de concertation citoyenne afin de définir ses orientations et il semble donc prématuré de lancer une telle démarche de modification du PLU en parallèle. Elle permettra, de plus, d'avoir une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'aménagement des berges de la Seine. Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté deux démarches importantes qui doivent venir nourrir nos réflexions et auxquelles beaucoup d'élus du 15ème participent : d'une part, une étude sur les besoins en béton jusqu'à 2040 (l'étude est en cours) et d'autre part, la création d'une MIE Seine – à laquelle, je crois, Monsieur CANAL participe – qui travaille depuis plusieurs semaines et qui doit remettre ses conclusions d'ici l'été. La révision prochaine du cahier des

prescriptions architecturales et paysagères des berges de Seine permettra donc de rehausser l'ambition sur l'insertion des activités industrielles et de logistique sur la Seine. Le passage de la totalité des quais de Seine en zone UV ne permettrait pas le maintien des activités approvisionnées par le fleuve. Je ne les cite pas pour aller vite mais vous les connaissez et certaines sont tout de même indispensables pour l'approvisionnement de Paris en matériaux de construction. De plus, cela irait à l'encontre de l'objectif recherché si on supprimait ces zones en induisant un accroissement du trafic routier, comme cela a été plusieurs fois rappelé.

L'enjeu principal n'est donc pas le passage de 100 % des quais bas en zone UV mais le travail avec Aropa pour la transition écologique des activités portuaires en zone UGSU.

À noter enfin une erreur factuelle dans le vœu puisque le passage du quai de Javel en zone UV impliquerait une procédure de modification de révision du PLU ne pouvant résulter d'une simple délibération du Conseil de Paris mais devant faire l'objet d'une procédure formalisée comportant une enquête publique et donc s'étalerait sur plusieurs mois la rendant quasi caduque.

Concernant Lafarge et le site Javel, le projet existe déjà. Il s'agit ici de la rénovation et nous avons obtenu ensemble l'absence d'agrandissement de la capacité de production et la concertation est toujours en cours. Elle a également permis d'obtenir une amélioration de l'insertion architecturale et paysagère et la végétalisation du site. Cette concertation est toujours en cours. Il faut donc la laisser se poursuivre pour pouvoir aboutir à la solution la moins mauvaise possible.

Monsieur le Maire : Juste deux choses : il n'est pas vrai que le passage en zone urbaine verte amènerait le déplacement de toutes les activités notamment celles qui ne sont pas polluantes. Deuxièmement, nous attendons toujours, nous qui faisons partie avec Agnès EVREN et un certain nombre de collèges ici de la commission de concertation sur Lafarge, les études démontrant la justification de la localisation de cette centrale à béton à cet endroit-là, ce qu'aucune étude n'a démontré. Une centrale à béton de cette importance, d'autant plus que nous en avons trois à quelques centaines de mètres d'intervalle dans le 15ème sur le quai, devrait évidemment voir son implantation être repoussée dans une zone industrielle et non pas en pleine ville. C'est tout ce que j'avais à dire pour compléter ce débat.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Il n'y en a pas. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? La Gauche. Abstention ? Il n'y en a pas. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

20. **V152021008 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Laurent RACAPÉ, Louise-Agathe CHARPENTIER et les élus de la majorité du 15ème, relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité**

21. **V152021013 Vœu déposé par Aminata Niakaté et Thibaut Bragé, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif aux réservoirs de Grenelle.**

Monsieur le Maire : Nous allons joindre les deux vœux sur le réservoir de Grenelle puisqu'ils ont le même objet. Madame de CLERMONT-TONNERRE fera une réponse groupée. Ils vont être présentés successivement mais dans le cadre d'une discussion commune : tout d'abord le vœu à la Maire de Paris déposé par la majorité du 15ème relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité. C'est Madame CHARPENTIER qui le présente.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 125 bis rue de l'Abbé-Groult cache un trésor parisien : un réservoir constitué de deux bassins sur une surface de 1 000 m² construit en 1888 et soutenu par une remarquable structure voûtée. Or, cet espace est au cœur de nombreuses tractations. Des riverains se sont regroupés en association afin de sauvegarder cet héritage patrimonial et conserver un cadre de vie agréable face à un projet qui ne nous semble pas opportun à cet endroit. En effet, l'implantation d'une ferme aquaponique entre les rues Yvart et Abbé-Groult risque fort d'être source de nuisances dans un lieu si densément peuplé : nuisance visuelle avec des bâches en plastique qui formeront des serres, nuisances olfactives avec l'activité de pisciculture et nuisances sonores induites par l'activité de l'exploitation.

Monsieur le Maire, vous avez toujours été en faveur de l'agriculture urbaine et ce projet nous semble être une bonne idée mais son implantation rue de l'Abbé-Groult n'en est pas moins problématique. C'est pourquoi ce projet mérite d'être revu en concertation avec les associations et les riverains des rues Yvart et Abbé-Groult mais surtout,

l'exécutif parisien doit accompagner l'association porteuse de ce projet afin de trouver un site plus approprié à cette activité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Nous allons maintenant passer au vœu déposé par le groupe Écologiste de Paris 15ème relatif aux réservoirs de Grenelle. C'est Madame NIAKATÉ qui le présente.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Je profite d'avoir la parole pour dire que nous voterons pour le vœu de la majorité même si nous avons une petite réserve sur le déplacement de l'exploitation d'aquaponie sur un autre site.

Dans notre vœu, nous déplorons la disparition de l'îlot de fraîcheur que constituaient les réservoirs de Grenelle. Nous déplorons également le maraîchage hors-sol du projet aquaponique prévu ainsi que l'élevage intensif de truites qu'il implique dans un espace très contraint tout au long de la vie de ces animaux sans garantie effective de soins ou de leur bien-être. Je ne parle même pas des objections qui ont été suscitées par ce projet quant à sa viabilité technique et économique.

Pour toutes ces raisons, notre vœu propose la mise en place d'une concertation avec les riverains pour étudier un projet alternatif de biodiversité et respectueux de la condition animale. Il prévoit aussi que l'on remette en eau les réservoirs de Grenelle dans l'attente. Cela fait trois ans, je crois, que les réservoirs sont vides et il est vrai que la vue est absolument horrible pour les riverains. Il propose également que le projet d'aquaponie soit suspendu dans l'attente de l'issue de la concertation que j'évoquais à l'instant.

Monsieur le Maire : Merci pour ce vote. Madame de CLERMONT-TONNERRE pour répondre. Il y a encore d'autres intervenants. Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes très favorables aux deux vœux qui ont été déposés à la fois par la majorité et par les élus écologistes. Depuis le début, nous soutenons les riverains qui se mobilisent contre ce projet de ferme aquaponique qui est aberrant au regard du fond, comme cela a été rappelé par les intervenants qui viennent de prendre la parole. Il y a plusieurs arguments qui justifient le rejet. Je crois qu'il y en a un qui emporte tous les autres : comment comprendre, alors que nous sommes en train de discuter d'un PLU bioclimatique, que l'on s'interroge sur la manière de rendre la ville plus

adaptée aux canicules à venir et au réchauffement climatique, que l'on décide dans ces réservoirs de faire des serres sous plastique au lieu de points d'eau et de fraîcheur ? Je ne reviens pas non plus sur la méthode et sur l'absence de concertation ; c'est quelque chose que nous déplorons sur un certain nombre de sujets et en particulier sur celui-là. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ces deux vœux.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. En préambule, je voudrais tout de même rappeler que le projet d'aquaponie dont nous parlons ce soir est lauréat de l'appel à projets Paris culture de novembre 2016 et que l'objectif – que j'espère partagé par tous et toutes ici – est de développer l'agriculture urbaine à Paris c'est-à-dire de promouvoir une agriculture tournée vers les consommateurs locaux afin de répondre aux défis d'une alimentation plus durable et aussi à des enjeux climatiques avec des circuits courts. Le Conseil de Paris, en septembre 2015, dans son schéma directeur d'usage de l'eau non potable à Paris avait déjà prévu l'évolution des réservoirs de Grenelle qui étaient déjà hors service avec la volonté de conserver, de valoriser ce patrimoine assez exceptionnel ; nous en sommes d'accord.

Sur le caractère patrimonial, je rappelle que le projet intègre une obligation de réversibilité de l'installation et cet engagement est garanti par les équipes d'ingénierie d'Eau de Paris qui vérifient à chaque étape le respect de cette obligation.

Sur toutes les questions et les inquiétudes bien légitimes qui ont été posées par les habitants, il y a eu plusieurs réunions publiques et des réunions de conseils de quartier qui ont permis de dialoguer et de répondre à beaucoup de préoccupations. Pendant l'été notamment, les serres seront régulièrement ouvertes et l'évapotranspiration des plantes libérera de l'humidité qui rafraîchira l'atmosphère comme dans un espace vert classique. Cela répond à la question de l'îlot de fraîcheur.

Concernant la question des nuisances, il y a des réponses qui ont été apportées. Une mesure de niveau de bruit a été effectuée avant implantation ; étude transmise à l'association Respiration 15ème. Il faudra, bien sûr, suivre le niveau sonore. La porteuse de projet avait bien indiqué lors de la réunion publique de mars 2018 que la zone de pisciculture serait bien isolée phoniquement. Les autres nuisances n'ont, à ce jour, pas été démontrées.

Son intégration paysagère a tout de même fait l'objet d'un approfondissement et d'une modification suite aux demandes des riverains avec notamment plus de végétalisation des murs, des toits des bungalows, des coursives, la plantation d'arbres fruitiers. Je rappelle que les serres seront quand même translucides et permettront de voir la végétation au travers.

Autre point positif de ce projet : rappelons qu'il s'agit de productions de qualité, adaptées aux saisons, donc de produits frais sans intrants chimiques, sans pesticides. Il y aura donc aussi un bénéfice pour les habitants du 15ème qui pourront bénéficier de ces récoltes avec certainement des paniers sous forme d'AMAP ou à travers les restaurants du quartier.

Il y a aussi un impact positif en termes d'emploi. Vous avouerez que dans la période, c'est tout de même aussi un argument important puisque cela pourra créer plusieurs emplois à temps plein.

Très récemment, le tribunal administratif a débouté les associations qui avaient établi des recours contre ce projet. Il a notamment confirmé que ce projet d'aquaponie relevait bien de l'agriculture urbaine et qu'il était possible de l'accueillir dans une zone urbaine verte telle qu'elle est définie dans le plan local d'urbanisme.

Dernier point qui me paraissait important : nous voyons bien qu'il y a toujours des inquiétudes soulevées par ce projet et qu'il ne faut pas les ignorer. Je pense qu'il serait utile de réfléchir à un dispositif qui permettrait de suivre et d'informer sur la mise en place du projet en lien avec les questions des habitants.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous voterons contre les deux vœux.

Monsieur le Maire : Merci Madame ROY. Vous vous êtes exprimée ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Qui ?

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Non

Monsieur le Maire : Alors allez-y.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Vous êtes trop bon, Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie les groupes Changer Paris et Écologiste pour leur mobilisation autour de ce projet d'exploitation aquaponique sur les réservoirs de Grenelle ; mobilisation qui ne date pas d'aujourd'hui puisque dès 2017 vous aviez, Monsieur le Maire, émis un avis défavorable sur le permis de construire, avis qui ensuite a été suivi de plusieurs vœux déposés conjointement avec Agnès EVREN notamment en mars 2019.

Si nous soutenons activement les projets d'agriculture urbaine dès lors qu'ils s'inscrivent dans un cadre approprié et sont respectueux du Plan climat, en revanche, ce projet d'exploitation aquaponique en ce lieu est un vrai contresens. Premièrement : sur le plan paysager et patrimonial avec l'installation sous les fenêtres des riverains d'énormes serres en polyéthylène dans des bassins vidés de leur eau. Deuxièmement : sur le plan climatique. Ces aménagements suppriment un îlot de fraîcheur et créeraient un îlot de chaleur au cœur d'un quartier très dense alors que parallèlement, la Ville de Paris nous demande de réaliser des cours oasis dans les écoles et de nouvelles mares dans les jardins.

Enfin, sur le plan de la biodiversité, sachant que lorsqu'ils étaient en eau, les réservoirs accueillaient une grande diversité d'oiseaux, on est là vers un appauvrissement de la biodiversité.

De plus, ce projet s'inscrit à rebours des attentes des riverains : au lieu d'améliorer leur cadre de vie, il créera des nuisances de tous ordres : olfactives, visuelles et sonores alors que dans un souci constructif, l'association Respiration 15 porte depuis 2017 un projet alternatif en phase avec le programme Plus de nature en ville et totalement en cohérence avec la feuille de route de Monsieur NAJDOVSKI sur la biodiversité.

Au vu de la détermination de la Maire de Paris à soutenir le projet Green'elle contre vents et marées et devant l'impasse faite sur la vie des habitants et de l'association Respiration 15, nous constatons une fois de plus que le discours de l'exécutif sur la co-construction ou sur la prise en compte de la parole citoyenne relève du seul registre de la communication.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ces deux vœux qui demandent la suppression du projet Green'elle sur le site des réservoirs, la

recherche d'un emplacement alternatif de nature à permettre à la société Green'elle de développer ses activités et la conception en concertation avec les riverains et les associations locales d'un véritable îlot de fraîcheur et de biodiversité sur le site des réservoirs.

J'ajoute, pour conclure, que la Mairie de Paris et ses partenaires ont prévu de lancer le 3 mars la quatrième édition de l'appel à projets Parisculpteurs. Une liste de nouveaux sites susceptibles d'accueillir de l'agriculture urbaine sera alors dévoilée ; peut-être y aura-t-il là une opportunité d'emplacement plus appropriés pour implanter le projet de ferme aquaponique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je voudrais relever cette observation pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : nous ne sommes ni défavorables à l'agriculture urbaine que nous essayons de développer au maximum dans le 15ème ni aux fermes aquaponiques mais c'est une question de localisation. La deuxième chose, c'est la concertation que vous évoquiez Madame ROY. Vous savez, dès 2017 déjà, j'adressais un courrier à Madame KOMITÈS, qui était, à l'époque, en charge de cette question, pour l'alerter sur les nombreuses externalités négatives qui étaient induites par ce projet ; sans compter les doutes émis par beaucoup sur le modèle économique. Ensuite, plusieurs vœux ont été émis jusqu'à une réunion particulièrement houleuse qui s'est déroulée ici en présence de Madame KOMITÈS. La concertation était tellement poussée à fond que Madame KOMITÈS a quitté la mairie en plein milieu de la réunion, ne supportant plus les critiques des riverains qui étaient venus fort nombreux pour essayer d'expliquer les raisons pour lesquelles ils s'opposaient à ce projet et proposaient à la place un autre projet de biodiversité. Ni sur le fond ni sur la concertation, les choses ne se sont déroulées comme elles l'auraient dû. C'est la raison pour laquelle nous donnons un avis favorable à chacun de ces deux vœux sur lesquels vous allez devoir maintenant vous prononcer mes chers collègues.

Je soumets au vote le vœu de la majorité du 15ème. Qui est pour ? Contre ? La Gauche. Abstention ? Personne.

Le vœu de la majorité du 15ème est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le vœu du groupe Écologiste. Qui est pour ? Qui est contre ? La Gauche. Abstention ? Personne. Merci pour ce débat.

Le vœu du groupe Écologiste est adopté à la majorité.

22. V152021009 – Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Nicolas JEANNETÉ, Jérôme LORIAU, Inès de RAGUENEL, Louis LATINNE, Anthony SAMAMA, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE et les élus de la majorité du 15ème relatif à la mise en place d'une politique de prévention et de régulation face aux dangers que constitue l'usage détourné de substances tel le protoxyde d'azote, en particulier sur les jeunes

Monsieur le Maire : C'est Monsieur VESPROUMIS qui le présente. Je vous donne la parole.

Monsieur VESPROUMIS : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, il y a plusieurs mois que le sujet de la consommation détournée de substances hallucinogènes, en particulier le protoxyde d'azote, est sur la table. Cette drogue douce, peut-on dire, ce gaz hilarant aux effets multiples que j'évoquerai un petit peu plus tard, n'est pas nouvelle. Sa consommation n'est, elle non plus, pas inédite. Cependant elle est depuis plus d'un an en forte croissance.

Lors du premier déconfinement, au moment du second tour des municipales de 2020, nombre de cartouches vides de protoxyde d'azote à usage alimentaire c'est-à-dire des cartouches servant à pressuriser les aérosols type siphons à chantilly, pouvaient être observées par terre sur les quais, les trottoirs, en bas des immeubles ; bref, sur de multiples sites dans l'arrondissement et dans Paris. Depuis, on les observe moins mais la consommation de protoxyde d'azote essentiellement prisée par les jeunes car très peu coûteux et très facile d'accès a évolué et n'a pas décru. Évolué dans le sens où moins de cartouches sont retrouvées car les jeunes privilégient désormais des bouteilles de protoxyde d'azote de plusieurs litres. N'a pas décru dans le sens où le couvre-feu maquille la réalité qui est que l'évocation du sujet qui est celui de la consommation de protoxyde d'azote massive en groupe, en extérieur ou en intérieur par des jeunes mineurs majeurs, n'a été que trop partielle, trop ponctuelle et trop introductive.

Avec Louis LATINNE, Adjoint à la jeunesse, nous souhaitons dans cette Mairie faire évoluer les liens entre jeunes, familles, parents, proviseurs, associations et professionnels sur tout sujet majeur dont ceux qui impliquent une prévention, une alerte, un dialogue voire des actions plus poussées. La consommation de gaz hilarant en fait évidemment partie. Pour ce faire, nous avons organisé, il y a un peu plus d'une semaine, une

table ronde accueillant associations, jeunes, et trois addictologues venus parler de la consommation de ce principe actif. Ils nous l'ont redit, ce n'est pas un propos actif et irréel, la consommation n'a pas baissé, la prévention est trop faible. Seuls quelques professionnels ont été formés à ce sujet comme nous avons pu le voir il y a quelque temps avec les équipes de ARC-EA que nous avons rencontrées.

Venons-en au principal : l'origine de ce vœu. Nous souhaitons protéger un maximum les plus jeunes des consommations qui peuvent leur être proposées, leur inspirer un certain plaisir peut-être, les mettre en danger surtout, mettre en danger leurs concitoyens et les amener peut-être un jour à consommer davantage ; je ne l'espère pas mais c'est un fait. Nous avons le pouvoir de le faire et ainsi, vous en conviendrez, le devoir de le proposer.

Quels risques encourent ces jeunes à court terme ? Quelques rires, une certaine déconcentration, une fatigue, peut-être donc moins de réussite scolaire. Cependant, cela est peut-être annexe face au danger au long terme. Plusieurs jeunes nous ont témoigné des effets que peut avoir cette substance qui, je le rappelle, est inscrite comme faisant partie des substances vénéneuses dans le milieu médical. C'est un anesthésiant avec des effets tels qu'une perte de sensibilité sur les extrémités nerveuses type perte de sensibilité dans les mains. Il y a une explication à cela : la démyélinisation. On notera d'autres effets graves mais celui-ci parle déjà de lui-même.

Que devons-nous donc faire ? Premièrement, nous souhaitons que soit à nouveau pensée et élaborée une politique de prévention, qu'une campagne de prévention ait lieu dans les écoles, les collèges et les lycées de Paris. Je le redis : c'est un danger qui est à la portée de main des jeunes et qui est très facilement évitable. Aussi, pour que ce travail soit efficace, je pense qu'il serait nécessaire d'au moins ponctuellement recenser l'évolution de la consommation de protoxyde d'azote comme cela est déjà fait dans certaines Villes – je pense à Lille – et à la cartographier au-delà même du 15ème, même si je parle ici de l'arrondissement. Les campagnes de prévention pourraient ainsi être plus sectorisées et s'adapter à l'évolution de la consommation dans le temps. Comment ? En comptabilisant très ponctuellement les cartouches et bouteilles retrouvées.

Enfin, et ce n'est pas la moindre proposition, nous demandons que la Maire et le Préfet pensent à protéger plus activement encore les mineurs

de ces substances. Il faut penser à une possible régulation active de leur consommation au-delà de la prévention.

Je noterai en conclusion que même si elle n'est pas encore parvenue à franchir l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à limiter la vente de protoxyde d'azote et à considérer également la problématique du e-commerce a été adoptée à l'unanimité l'an passé au Sénat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je me réjouis du débat très enrichissant qui a eu lieu ici dans cette mairie, comme vous l'avez rappelé, avec des professionnels et le public sur le protoxyde d'azote. La réponse de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Merci cher Hector VESPROUMIS d'avoir attiré l'attention sur ce sujet important de la consommation auprès des jeunes de cette substance qu'est le protoxyde d'azote. Merci d'avoir organisé avec Louis LATINNE cette réunion d'information dans le 15ème ; réunion à laquelle j'ai participé car, comme vous le savez, la prévention et la lutte contre les drogues sont des sujets qui me sont chers.

Aujourd'hui, le protoxyde d'azote est une drogue. Elle est reconnue comme telle par l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie. Comme les études le montrent, elle est la deuxième drogue chez les 15–25 ans : en premier, on trouve le cannabis, en deuxième le protoxyde d'azote et un peu plus loin, en troisième, la cocaïne. Les effets neurologiques sont parfois terribles. C'est d'ailleurs, à Paris, l'hôpital Bichat qui gère les cas les plus graves. Comme vous l'avez rappelé, il s'agit d'un gaz composé d'azote et d'oxygène qui sert à pressuriser les aérosols comme les siphons de chantilly ou qui est utilisé en milieu hospitalier notamment par le SAMU comme nous l'a expliqué Jérôme LORIAU, notamment pour ses propriétés anesthésiques et antalgiques.

En 2019, alors que la consommation commence à progresser, le Conseil de Paris avait déjà voté une campagne de prévention sur le protoxyde d'azote. Ce sujet est d'ailleurs abordé par des associations – vous avez cité ARC-EA – mais qui sont malheureusement, essentiellement tournées vers un public de jeunes très ciblé souvent en rupture avec le milieu scolaire et familial ; c'est d'ailleurs le but de l'association ARC-EA. Or, vous le savez et c'est important, ce phénomène touche aujourd'hui toutes les couches sociales même les plus aisées. En 2019, vous l'avez aussi rappelé, un projet

de loi a été présenté par une Sénatrice centriste Valérie LETARD qui a été adopté à l'unanimité et qui proposait notamment l'interdiction de vente aux mineurs y compris par voie électronique avec une amende de 3 750 €. Le projet de loi est actuellement en attente de son passage à l'Assemblée nationale mais, vous le savez, le calendrier législatif est très encombré.

Je serai donc très heureux de porter votre vœu au Conseil de Paris et ferai lors de la troisième commission, afin que la Préfecture de police soit associée, des propositions très concrètes.

J'espère d'ailleurs que sur ce sujet de santé publique, et au-delà même de nos clivages politiques, nous nous retrouverons sur ces propositions et notamment que certains groupes – n'est-ce pas Monsieur SITBON – ne le rejetteront pas simplement et sous prétexte qu'il est présenté par des élus de la Droite et du Centre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur JEANNETÉ. Monsieur SITBON est appelé sans doute à faire une explication de vote.

Monsieur SITBON : J'ai manifestement été appelé par Monsieur JEANNETÉ à faire une explication de vote.

Monsieur le Maire : Je vous donne donc la parole.

Monsieur SITBON : Je vais vous rassurer tout de suite, Monsieur JEANNETÉ, ce n'est pas du tout notre genre et j'espère que cela ne sera pas le vôtre tout à l'heure lors d'un vœu que nous proposerons.

Monsieur JEANNETÉ : Pas sur l'homophobie dans le sport.

Monsieur SITBON : Ce n'est pas du tout notre genre... Attendez, c'est moi qui ai la parole. Ce n'est pas du tout notre genre parce que sur ce sujet, effectivement, la question que vous soulevez – et je vous en remercie – est grave et peut nous rassembler. Effectivement, concernant le protoxyde d'azote, selon les associations de prévention spécialisées, la consommation était déjà visible en 2018 mais elle a explosé entre 2019 et 2020. La consommation dans l'espace public est très importante, comme vous l'avez rappelé, et la présence de nombreuses bonbonnes usagées dans la rue en atteste. Pendant un temps, je me demandais ce que c'était et puis quand on me l'a expliqué, je suis tombé des nues. Si cette consommation était, dans un premier temps, identifiée – vous l'avez dit mais je veux le souligner encore – chez des jeunes adolescents, elle

semble actuellement concerner des jeunes plus âgés et la mission locale de Paris a confirmé que les jeunes adultes en font également usage.

Comme pour les autres consommations de produits psychoactifs, la consommation des garçons est particulièrement visible et potentiellement plus importante. Cependant, les filles en consomment aussi et de manière plus dissimulée.

Au niveau des réponses éducatives, toutes les associations de prévention – vous avez mentionné ARC-équipes d'amitié dont je veux saluer le travail dans le 15ème – sont très attentives à ce sujet et mènent des actions de prévention spécifiques car la particularité du protoxyde d'azote est qu'il s'agit d'un produit légal, facile à trouver, accessible car peu coûteux et donc sa consommation est très banalisée. Les clubs de prévention ont donc déjà fait remonter ce sujet et travaillent déjà localement à des actions de prévention avec les structures de jeunesse. Il faudra, très probablement, une concertation tripartite sur le sujet entre les services jeunesse, les services santé et les services de sécurité de la Ville et de l'arrondissement.

Du reste, j'aurais tout à fait été ravi d'être invité à cette réunion, mais le sujet n'est pas de polémiquer. S'il y a un compte rendu, je le veux bien. La future police municipale parisienne pourra également organiser des sensibilisations auprès des jeunes à l'instar des sensibilisations qui sont faites sur l'utilisation des pétards, des mortiers et de la détention d'armes blanches.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le vœu que vous présentez car il nous apparaît nécessaire d'avoir, sur le sujet, un consensus et qu'il n'y a aucune raison de s'y opposer.

Monsieur le Maire : Merci. Juste une précision pour dire que cette réunion était ouverte au public et qu'elle était annoncée dans la newsletter du 15ème. Monsieur SAMAMA. Explication de vote. Allez-y.

Monsieur SAMAMA : Je suis ravi, et j'imagine que c'est aussi le cas de mes collègues, de voir la position de Florian SITBON sur ce sujet qui, effectivement, nous rassemble tous. Les habitants du 15ème sont extrêmement mobilisés là-dessus et inquiets à la suite de cette consommation qui explose. Nous l'avons dit, la crise sanitaire est passée par là et nous voyons cette consommation exploser depuis 2018 ou 2019. Il y a un fossé qui est terrible aujourd'hui concernant le protoxyde d'azote

entre la perception de cette drogue dans la mesure où elle est accessible, légale, et ses dangers. Elle se consomme sous forme de ballon. Il y a donc une image un peu festive là-dessus. C'est un effet éphémère qui dure quelques secondes ou quelques dizaines de secondes. Les jeunes ont donc l'impression que cela va vite disparaître qu'il n'y aura aucun effet secondaire. En réalité, les dangers réels de cette drogue à long terme sont terribles.

Nous croyons donc effectivement aussi qu'il faut une concertation qui soit large avec les services de jeunesse, les services de la sécurité. D'ailleurs, un policier a été mordu par quelqu'un qui avait consommé du protoxyde d'azote. Cela ne s'est heureusement pas passé dans notre arrondissement. Nous voyons bien là les dangers des personnes sous l'effet du protoxyde d'azote. Il convient donc de mobiliser le plus grand nombre pour prévenir cette drogue-là et pour essayer d'éviter que des jeunes de plus en plus nombreux, malheureusement, y tombent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques rappels : en juillet dernier, le ministère des Solidarités et de la Santé publiait une mise à jour des données de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé sur les cas de détournement d'usage du protoxyde d'azote signalés au centre d'addictovigilance et au centre antipoison. Les données qui portent sur les années 2017, 2018 et 2019, confirment effectivement la tendance à l'augmentation des cas d'intoxication chez un public jeune avec plus d'une quarantaine de cas sévères rapportés en 2019. À l'été 2020, les autorités sanitaires ont rappelé les dangers de l'usage du protoxyde d'azote chez les adolescents comme chez les adultes et poursuivent leurs actions pour prévenir la hausse préoccupante des intoxications. Une campagne d'information et de réduction des risques a été lancée par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives visant à doter les acteurs de terrain (associations, collectivités locales, encadrants et personnes en lien avec les jeunes) de supports de sensibilisation.

Par ailleurs, en juillet et en août 2020, la campagne « Un été sans souci », qui vise à prévenir les risques pour la santé liés à la période estivale, a intégré des recommandations de prévention sur la consommation de

protoxyde d'azote et orienté vers le dispositif d'aide et d'écoute. Au-delà de ces actions de communication, l'information sur les risques des usages détournés, et plus généralement de la consommation de substances, passe en priorité par les acteurs de proximité des jeunes.

Depuis juillet 2019, sous l'impulsion conjointe des ministères chargés de la Santé et de l'Éducation nationale, l'ensemble des collèges et lycées de France mettent en place progressivement des partenariats avec des consultations jeunes consommateurs qui proposent aux jeunes et à leur entourage un service d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation.

Donc oui, nous soutenons ce vœu qui vise à intensifier les actions d'ores et déjà proposées par le ministère et d'autres acteurs. Localement, pour le recensement, nous proposons l'utilisation de l'application dans ma rue afin de permettre d'organiser la cartographie proposée par nos collègues de la majorité.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions. S'il n'y a pas d'autres explications... Monsieur BRAGÉ, pardon. Allez-y.

Monsieur BRAGÉ : Rebonsoir chers collègues. Effectivement, le protoxyde d'azote est un gaz qui n'a pas été découvert récemment. Il apparaît au XVIIIe siècle en termes de connaissances scientifiques. Il a de multiples usages : médical comme cela a été cité : culinaire avec la crème chantilly (c'est le type de cartouches que l'on retrouve le plus dans la rue), l'entretien avec les bombes à air sec pour l'entretien des outils informatiques, mécanique également dans l'augmentation de performances de certains moteurs. On ne peut d'ailleurs que regretter cet usage relativement massif et généralisé de ce gaz étant donné qu'il est 268 fois plus destructeur que le CO2 en termes de gaz à effet de serre.

Hélas, cette problématique d'utilisation généralisée conduit à une grande difficulté de restriction d'accès à ce gaz. On constate, comme vous, la recrudescence de cet usage récréatif qui n'est pas nouveau ; il est apparu avec la découverte scientifique de ce gaz au XVIIIe siècle.

Toutefois, quand on s'intéresse à votre vœu, il y a un manquement que nous tenions à souligner. Il y a déjà un travail en cours depuis un certain temps face à cette recrudescence de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (la MMPCR). Nous ne pouvons donc que vous inviter à vous en rapprocher car ce sujet mérite d'être travaillé et c'est ce que fait beaucoup Madame Anne SOUYRIS Comme vous le savez,

nous ne sommes pas sectaires, nous ne bloquerons pas sur ce manquement et nous soutiendrons ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci pour ce soutien unanime à ce vœu que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

23.V152021010 – Vœu présenté par Catherine IBLED, David AMIEL et Fanta BERETÉ, relatif au recyclage des masques

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ, vous avez la parole.

Madame BERETÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis le 20 juillet 2020, porter un masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Même si les masques en tissu ont été largement plébiscités par les Français, le masque chirurgical est très largement utilisé. Le gouvernement a renforcé le protocole sanitaire instauré dans les établissements scolaires afin de réduire la circulation du virus. Ainsi, depuis le 8 février dernier, les élèves doivent porter des masques en tissu industriel de catégorie 1 à l'école élémentaire, au collège ou au lycée. De nombreux élèves sont donc passés au masque chirurgical, modèle enfant ou adulte selon les cas.

Dès la première vague de l'épidémie, la question de la fin de vie des masques sanitaires jetables s'est posée. Depuis l'augmentation massive de leur production, le ministère de la Transition écologique évalue que chaque semaine 50 millions de masques jetables sont utilisés en France. L'ONG Zéro Waste France a d'ailleurs estimé qu'une consommation quotidienne de deux masques jetables par personne représente environ 400 tonnes de déchets plastiques par jour en France.

Des entreprises françaises spécialisées dans le traitement des déchets se sont mises à les recycler. Collectés dans des bornes, les masques peuvent après un long process finir par être broyés et transformés pour fabriquer toutes sortes d'objets en plastique par moulage. Cependant, il manque encore des solutions à plus grande échelle capables de faire face à la montagne de déchets qui croît de jour en jour. La Région Île-de-France a installé un groupe de travail d'experts. Elle a d'ailleurs organisé entre le 14 décembre 2020 et le 15 février 2021 un appel à manifestation d'intérêt

sur le thème recyclage des masques à usage unique doté de 2 millions d'euros pour identifier et accompagner les dispositifs de collecte et de recyclage dans le cadre du développement de l'économie circulaire.

Dans cette attente de solutions à grande échelle, il nous paraît indispensable, à l'instar de la Mairie du 9ème, d'agir. Nous vous proposons donc d'être précurseurs et d'organiser dès à présent des collectes via des bornes installées à la mairie afin de commencer la sensibilisation des habitants. Quelques entreprises proposent déjà des solutions. Plus nous commençons tôt, plus nous serons préparés au moment où émergeront forcément des collectes plus importantes. Au-delà de l'initiative de la Mairie du 9ème, nous proposons également que des bornes soient installées à la sortie des écoles élémentaires du 15ème arrondissement afin que nos enfants, qui vont certainement être amenés à utiliser plus de masques chirurgicaux, comprennent dès à présent que des solutions existent pour les traiter et qu'il faut adopter dès maintenant les bons gestes.

Monsieur le Maire : Merci pour cette proposition. Il y aura une réponse de deux adjoints : Monsieur PINET et Madame ROLGEN. Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque le gouvernement a généralisé le port du masque en le rendant obligatoire notamment en milieu scolaire, il était évident que celui-ci allait devenir un nouveau déchet en quantité importante. Vous avez rappelé les volumes, ils sont effectivement conséquents. Très rapidement, malheureusement, plus que le recyclage de ces masques, nous avons pu constater que ces très nombreux petits outils que nous avons tous sur le visage, se trouvaient dans les rues, plus sur les trottoirs et dans les caniveaux que dans les poubelles. Je tiens à saluer ici les services de la DPE du 15ème qui en ont fait une priorité pour éviter que l'on en ait beaucoup trop dans les rues.

Parallèlement, l'idée de recycler ces masques est apparue comme une évidence pour beaucoup de municipalités, d'entreprises et de particuliers. Effectivement, des initiatives ont commencé à voir le jour. Je vais citer celle de la société Plaxtil qui est à Châtellerault. Elle a été une des premières à récupérer des masques via des municipalités et à les recycler en objets plastiques. Vous avez également parlé de l'initiative de la Mairie du 9ème avec la start-up francilienne RECNOREC qui a lancé cette expérimentation.

J'ai une bonne nouvelle : le 15ème n'est pas en reste. Il est vrai que c'est quelque chose qui n'était pas encore paru puisque cela va se mettre en place. Dans le 15ème, c'est la régie de quartier qui est en première ligne. Elle s'est alliée à l'association FabMask. Elle a répondu à l'appel d'offres de la Région. Elle prévoit un déploiement du dispositif très rapidement, probablement au début du deuxième trimestre donc fin mars, début avril. Nous pouvons ici saluer cette initiative de la régie de quartier qui compte aujourd'hui huit personnels en contrat à durée indéterminée. C'est donc une belle démarche.

En revanche, désolé pour la Mairie centrale, il est vrai que nous pourrions regretter qu'elle ne soit pas plus proactive sur la question. J'en veux pour preuve : par exemple, dans les ateliers de propreté, tous les masques des services de propreté finissent à la poubelle. Il n'y a même pas d'initiative de recyclage et cela n'est pas prévu. J'ai demandé au service si quelque chose allait se mettre en place mais pour l'instant, il n'y a rien du tout.

En ce qui concerne la Mairie du 15ème, nous sommes dans les starting-blocks grâce à la régie de quartier. Cela ne peut donc être qu'un avis favorable de l'exécutif pour votre vœu. Puis, il faudrait peut-être le généraliser un petit peu plus sur votre idée de borne. Ce sera à travailler avec la régie de quartier et l'association qui est alliée avec elle. Puis, il faudra voir ce que cela va donner par la suite car nous allons encore user pas mal de masques.

Monsieur le Maire : Y a-t-il encore des explications de vote ? Allez-y Monsieur.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues. Tout d'abord, une réponse rapide pour vous rassurer sur le travail de la majorité. Le recyclage des masques est bien un sujet que nous travaillons, l'objectif étant de proposer rapidement quelque chose tout en étant certain de l'impact écologique qui est aujourd'hui le point qui reste encore en discussion. L'objectif n'est pas de collecter des masques qui seraient mal recyclés ou envoyés à l'autre bout du monde mais bien de faire un recyclage pertinent et efficace d'un point de vue environnemental. C'est donc à cela que travaille la majorité.

Je tiens néanmoins à souligner que le vœu va dans le bon sens et que nous le soutiendrons donc sans réserve. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres explications de vote ? Non. Je voudrais juste préciser, pour compléter la réponse de Monsieur PINET, que la Mairie s'est préoccupée depuis le début de la production de masques et de leur recyclage puisque nous avons produit ici, lors du premier confinement, 33 000 masques visières et 20 000 masques en tissu réutilisables et qu'à l'époque nous étions rentrés en contact avec la start-up FabBRICK qui compose des briques écologiques et isolantes à partir de textile afin de les réutiliser pour la construction de bâtiments. Des chutes de textile consécutives à la fabrication des masques ont été proposées à cette start-up. Comme vous l'avez dit, la régie de quartier essaye aujourd'hui de répondre à un appel d'offres régional sur cette question.

Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote, mes chers collègues. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

24. V152021011 – Vœu présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la situation de l'opérateur Smovengo

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est présenté dans l'ensemble des arrondissements par notre groupe afin de réagir à ce que nous apprenons jour après jour – et le plus souvent d'ailleurs par voie de presse – sur la situation de Vélib'. Il est inutile ici de revenir sur les désastres des dernières années, chacun se souvient du passage de JCDecaux à Smovengo et de la division par quatre du nombre d'usagers qui avait alors eu lieu ; c'était en 2017 et 2018. Le problème, et ce qui compte le plus aujourd'hui, c'est que depuis lors et malgré différents colmatages, Smovengo n'a jamais réussi à véritablement sortir la tête de l'eau et les risques sont, à l'heure actuelle, immenses. On annonce aux usagers qu'ils subiront une hausse de tarif sans leur donner le montant et alors que beaucoup avaient justement choisi de faire confiance à Vélib' et avaient parfois abandonné les autres moyens de transport qu'ils pouvaient utiliser dans leurs déplacements quotidiens ou pour aller à leur travail. On annonce aux contribuables qu'ils devront ajouter 4 à 6 millions d'euros supplémentaires par an sans que l'on sache si cela sera suffisant ou si cela ne fait que présager des coûts encore plus importants. On prétend qu'il y aurait une amélioration du service rendu sans que l'on comprenne, cette fois, comment ce qui avait été impossible jusque-là le

serait demain, d'autant plus que la situation économique difficile de l'opérateur le rendra probablement incapable de payer la moindre pénalité en cas de manquement.

C'est pourquoi nous demandons à la Mairie de Paris de faire toute la lumière sur la situation financière de Vélib' et de produire un audit transparent sur ses perspectives économiques et industrielles. Nous le disons sans esprit de polémique. Nous avons besoin pour sortir Smovengo de cette ornière pour offrir une perspective à tous les Parisiens qui utilisent ses services, de mobiliser toute l'intelligence collective. Il est encore temps d'éviter un nouveau scandale comme on l'a connu avec la fin d'Autolib'. C'est pourquoi nous vous demandons de voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir présenté ce vœu. La parole est à la rapporteure, Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous nous souvenons tous que le marché des vélos en libre-service avait été attribué à un groupement qui avait pour porte-drapeau une petite PME montpelliéraine dont le nom allait servir d'ossature au nom du groupe et nous nous souvenons également peut-être que la PME en question a bientôt complètement disparu du paysage parisien après avoir été omniprésente le temps de la candidature. Ce groupe était le moins-disant devant Jean-Claude Decaux mais, hélas, c'était également la moins expérimentée et cela était très facile à constater, ce que d'ailleurs personne à l'époque n'avait voulu voir. Une simple exploration sur Internet montrait pourtant déjà que Smove avait effectivement des marchés de vélos en libre-service dans le monde entier, ce dont elle se vantait bien sûr, mais qu'en réalité, ceux-ci étaient tous petits ou moyens éventuellement mais pas de la même envergure que celui pour lequel elle postulait et que, même en France, la fiabilité du dispositif n'était que très rarement au rendez-vous. J'avais moi-même rendu compte publiquement de mes essais à Clermont-Ferrand et à Lorient. Dans le premier cas, cela ne marchait pas quand il faisait chaud et l'entraînement par cardan faisait un boucan d'enfer sans être absolument efficace. Dans l'autre, c'était à Lorient, j'avais dû m'y reprendre à trois ou quatre fois pour réussir à ouvrir la porte où se trouvaient les vélos et à obtenir un abonnement et la même chose au retour, etc. C'était extrêmement fragile voire défaillant. Vous imaginez ce que pouvait donner le saut de taille et de complexité auquel cette entreprise allait être confrontée. Bien évidemment, nous avons vu.

Le texte de votre vœu Madame IBLED est très informé. Il est donc tout à fait inutile que j'en rajoute. Cependant, je rappelle que si l'appel d'offres n'avait pas été déclaré infructueux à l'époque, c'est bien parce que ce service relève de la politique et non pas de la politique du vélo et que jamais n'a été examinée sa réelle utilité ni même énoncés ses objectifs en termes de service ou de stratégie. On peut même se demander si, au-delà des mots, ce service fait bien partie de la stratégie du développement du vélo dont se targue la Ville ou s'il s'agit seulement d'un argument publicitaire pour la Ville comme d'ailleurs l'avait conçu Jean-Claude Decaux.

Je rappelle également que la Ville avait failli tout arrêter en 2018 et que seule l'arrivée d'un président dont la spécialité était d'être redresseur d'affaires avait permis de temporiser. Il se dit d'ailleurs que le départ assez rapide de ce président, Monsieur Arnaud MARION, qui est parti au bout d'un an et demi, était dû non pas au fait qu'il considérait avoir accompli sa mission mais bien au contraire qu'il ne voulait surtout pas que lui soit attribué un désastre qu'il savait inévitable. Notez également que sa successeur, une dénommée Madame MATTLINGER, qui est arrivée en septembre 2019, ne sera restée que moins d'un an et sera passée à peu près complètement inaperçue jusqu'au recrutement de Monsieur Stéphane VOLANT, l'actuel président qui a pris ses fonctions en juillet 2020 et semble maintenant découvrir la situation financière.

Je m'étonne de lire dans les journaux que le gros du problème viendrait des vélos électriques alors qu'ils étaient présentés jusqu'alors comme bien plus rentables que les vélos tout court, ce qui, je ne vous le cache pas, n'était pas fait pour me réjouir mais c'est hors sujet. Un débat public sur toutes ces questions ne pourra qu'être, de toute façon, instructif mais vous risquez tout de même d'en apprendre moins qu'en lisant les journaux. Vous avez ici *Le Canard enchaîné*, *Le Parisien*, *Le Monde* et ce ne sont que quelques exemples des journaux qui seront certainement mieux informés que ce que voudra bien vous dire l'entreprise elle-même. Vous risquez de vouloir arranger tant bien que mal des affaires qui ne marcheront probablement jamais vraiment bien au lieu de vous poser les vraies questions, me semble-t-il en tout cas, celles consistant à savoir : à quoi cela sert ? À qui cela sert ? Ne doit-on pas arrêter les vélos électriques ou bien peut-être en limiter l'usage ? Ne doit-on pas restructurer l'offre ? La transformer ? La remplacer ? Que sais-je encore. D'ailleurs, il y a de bons exemples en Île-de-France de fournitures de vélos aux citoyens qui fonctionnent sur d'autres modalités et qui me paraissent

beaucoup plus intéressantes. Se poser les bonnes questions en tout cas plutôt que de foncer tête baissée ; c'est assez élémentaire. D'autant plus que l'avenant est déjà signé. Vous arrivez donc un peu en retard mais ce n'est pas votre faute.

Monsieur le Maire : Essayez de parler dans le micro, Madame.

Madame LESENS : Pardon. Oui, c'est mieux comme ça.

Monsieur le Maire : C'est mieux, oui.

Madame LESENS : Je m'excuse, Monsieur le Maire. D'autant que l'avenant a déjà été signé cette semaine, jeudi, sans qu'aucun élu n'ait été tenu au courant, ni ceux qui participaient aux concertations mensuelles qui avaient lieu lors du précédent mandat, ni même les conseillers de Paris ou les Maires d'arrondissement.

De toute façon cela ne peut pas nuire que de discuter et de s'informer, que de recueillir le maximum d'informations. Malgré tout, je vous suggère seulement d'élargir vos investigations pas seulement au fonctionnement mais aussi à la vraie raison de tout cela.

Ceci étant, j'invite tout de même l'ensemble de notre Conseil – j'ai bien dit l'ensemble – à approuver ce vœu car ne pas l'approuver me paraît être le signe que l'on trouve que tout va bien ; cela paraît difficile. L'approuver pourra être un signe de vigilance accrue. Merci Monsieur le Maire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Des explications de vote ? Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Nous ne voterons pas, quant à nous, ce vœu qui demande quelque chose de difficilement envisageable. Pour mémoire, Smovengo est une entreprise privée et la Ville de Paris n'a pas de droit de regard particulier sur ses finances et elle a encore moins le droit d'en débattre ou d'en faire état en séance publique du Conseil de Paris. Nous pourrions à la rigueur envisager d'examiner les comptes du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole mais difficilement ceux de Smovengo.

Concernant votre seconde demande, vous n'êtes pas sans savoir, je l'espère, qu'un avenant après de longues négociations vient d'être

entériné par le conseil d'administration du SAVM. Cet accord permet au service Vélib' d'être préservé. Il est important de ne pas avoir d'interruption de service parce que c'est un outil qui est très utilisé par les Parisiennes et les Parisiens et même par les Métropolitains. Il permet également de relever la qualité du service via le développement de l'offre électrique et un maillage métropolitain renforcé. D'ailleurs la MGP a également validé cet accord. Il me semble qu'un travail est en cours pour encadrer la tarification de ce service.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

Monsieur le Maire : On omet simplement de préciser qu'il y aura une augmentation importante de la tarification pour l'utilisation des vélos électriques notamment et même pour les collectivités locales. Enfin, chacun apprécie comme il le souhaite. S'il n'y a pas d'autres explications... Si, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas refaire tout l'historique de Vélib'.

Monsieur le Maire : Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur SITBON : J'en suis désolé, mais je crois que nous n'avons pas le temps. Je suis désolé, Madame LESENS, nous poursuivons ultérieurement et en dehors de ses murs nos discussions...

Monsieur le Maire : J'en suis sûr.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas refaire tout l'historique mais, en revanche, je vais quand même vous dire quelques mots et dire tout de même que toute cette polémique qu'il y a eue révèle une chose : que Vélib' est devenu un service public, que Vélib' a été reconnu comme quelque chose qui était nécessaire aux Parisiennes, aux Parisiens et au-delà aux Métropolitains. Cela n'était pas le cas quand ça a été créé. Je veux le souligner.

En dépit des contraintes sanitaires qui ont été imposées aux entreprises et aux salariés depuis le printemps 2020, Smovengo a pu assurer la continuité du service public Vélib' Métropole qui a enregistré jusqu'à 420 000 abonnés et des journées à plus de 215 000 courses. Cette évolution positive s'est accompagnée d'un usage très marqué des vélos à assistance électrique par rapport à celui des vélos mécaniques, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. La surutilisation du Vélib' électrique impose à l'opérateur des frais de maintenance conséquent. En effet, depuis

novembre 2019 et sans discontinuité depuis, les vélos à assistance électrique ont supplanté les vélos mécaniques en part relative des courses alors qu'ils représentent 35 % de la flotte. Il fallait négocier avec Smovengo un nouvel avenant sinon, cela impliquait une baisse drastique de la qualité de service et comme c'est devenu, comme je l'ai dit au début de mon intervention, un service public nécessaire, cela n'était pas envisageable.

Dans ce contexte et au vu de l'attachement des Métropolitains à ce service public de vélo, le SAVM, représentant l'ensemble des communes adhérentes dont la Ville de Paris, a œuvré pour trouver un accord avec l'opérateur. Les contreparties exigées à l'opérateur sont, d'une part, de relever la qualité du service proposé particulièrement en termes de disponibilité des vélos, de nouveaux engagements en matière de RSE en particulier une augmentation des heures d'insertion prévues par le marché, un développement de l'offre électrique pour arriver à 40 % de la flotte des Vélib', un maillage métropolitain renforcé et une étude réalisée sur 100 stations. La qualité du service délivré aux usagers est une exigence du SAVM et de la Ville de Paris, sans cesse évaluée au travers de critères de performance fixés par le marché et également suivis par un comité des usagers mis en place en 2018 dont la prochaine réunion se tiendra début mars 2021 et à laquelle nous serons tous très attentifs, j'en suis persuadé.

Concernant l'augmentation des tarifs que vous évoquez Monsieur le Maire, cette question est en cours de discussion. Elle sera votée lors d'un comité syndical à la mi-mars. Il est évident que la Ville travaillera à moduler les tarifs notamment sur l'électrique afin de coller au principe premier de la définition de ce service à savoir – et peut-être que cela vous satisfera Madame LESENS – des VAE seulement pour des trajets longs et plutôt métropolitains et le vélo classique, mécanique, pour des trajets courts. L'abonnement de base pour les vélos mécaniques n'évoluera pas.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées notamment par Madame NIAKATÉ et le fait que le premier attendu demande quelque chose d'illégal – Smovengo est une société privée, la Ville de Paris n'a pas de droit de regard particulier sur ses finances ni encore moins le droit d'en débattre et d'en faire état en Conseil de Paris –, nous ne pourrons pas voter ce vœu. Par ailleurs Vélib' n'est plus 100 % parisien mais bien métropolitain. L'avenant et les négociations ont été validés par la Métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je ne crois pas que la situation soit aussi idyllique que vous l'indiquez. Les abonnés se sont retrouvés pendant un long moment face à des stations fermées, vides, des vélos inutilisables, à des bugs en série. Le nombre d'utilisateurs a été divisé par deux et en avril 2018, le service est devenu quasiment inexistant en raison notamment de la grève d'une partie du personnel. Enfin bref, il faut aussi évoquer ces sujets qui s'ajoutent aux problématiques qui ont été évoquées par Madame LESENS. Là aussi, évidemment, chacun fait son analyse.

Après que chacun a pu s'exprimer, je soumets au vote votre vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? La Gauche et le groupe Ecologiste. Abstention ? Personne. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

25.V152021012 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en commun - Elu.e.s de gauche du 15e relatif à la création d'un festival culturel et d'une manifestation sportive pour créer des ponts entre jeunes des 14e et 15e arrondissements

Monsieur le Maire : Il nous reste un vœu à examiner qui a été adopté en procédure d'urgence. Encore une fois : il est arrivé à 23 h 40. Merci de veiller et d'avoir le souci du personnel et d'envoyer vos vœux plus tôt. C'est une recommandation que je fais à tous les groupes. Qui présente le vœu ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, face au phénomène de rixes, nous sommes face à une irréelle réalité lorsque nous voyons la violence de ces rixes entre jeunes comme récemment à Beaugrenelle. On est littéralement désarmé, on se demande comment on peut manquer de donner la mort et si ces jeunes en sont conscients. La violence de notre monde s'exprime dans le 15ème comme ailleurs dans Paris et autant que dans les autres quartiers malheureusement. La violence, elle naît et se prolonge de manière irréelle sur ce que l'on peut appeler la rue numérique qui va nécessiter un travail de prévention spécifique que nous appelons de nos vœux.

Cependant, la violence virtuelle devient malheureusement bien dramatique et des jeunes détruisent leur vie. Alors, face à ces phénomènes, il y a, bien sûr, à faire un diagnostic de sécurité, des mesures

de sécurisation à prendre mais tous les dispositifs de sécurité, toutes les caméras, tous les maîtres-chiens que nous mettrons en place ne permettront pas de rendre conscients et moins violents ces jeunes car la seule répression ne suffira pas face à l'irrationnel de ce type d'action. Il y a eu des épisodes de violence entre bandes de nos quartiers et entre nos quartiers. Il y a eu des épisodes de violence entre bandes du 15ème et du 16ème. Il y a eu des épisodes de violence particulièrement récurrents entre jeunes du 14ème et du 15ème arrondissement dont un récent qui a heureusement été évité au moment des vacances de Noël.

Avec cette jeunesse violente et dans un contexte que la crise sanitaire a accentué, il nous faut absolument, absolument, retisser des liens. Les initiatives de type Boot Camp organisées par le service de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris en partenariat avec la Mairie du 15ème ont été un succès. La culture et le sport sont des vecteurs de bien-être et de lien social.

Alors, par ce vœu, nous avons voulu faire une proposition. Nous nous sommes inspirés d'un vœu proposé par notre collègue Karen TAÏEB concernant le 17ème et le 18ème arrondissements, voté ensuite au Conseil de Paris. Cependant, nous avons voulu en élargir son objet. Nous proposons la création d'un grand festival culturel interquartiers et interétablissements ainsi que d'une manifestation sportive pour créer des ponts entre les jeunes des 14ème et 15ème arrondissements et entre les jeunes des quartiers différents du 15ème. Une concertation sur l'organisation de ce festival et de cette manifestation sportive pourrait être réalisée avec les établissements scolaires des deux arrondissements. Et nous proposons, au-delà de la municipalité, que soient mobilisés pour proposer une politique de proximité à destination des jeunes le rectorat de l'académie de Paris, les associations de préventions du type Équipes d'amitié ARC 75, les équipes des établissements scolaires, les Mairies d'arrondissement, des associations culturelles, sportives et de jeunesse.

J'espère donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous serons rassemblés autour de ce vœu et que vous accepterez, loin d'une opposition politique de principe, d'une part, de travailler conjointement avec les élus du Conseil municipal du 14ème à l'élaboration de projets communs afin de mobiliser autour d'activités interétablissements les collégiens, lycéens et jeunes du 14ème et du 15ème et qu'un groupe de travail interarrondissements rassemblant élus, acteurs associatifs, acteurs

éducatifs, soit mis en place afin de formuler des propositions d'action et d'avancer dans ce sens.

Monsieur le Maire : J'aurais souhaité que cette proposition soit formulée par la Mairie du 14ème mais comme nous n'avons absolument aucun contact, c'est un problème. Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'y aurait, a priori, pas d'opposition de principe envers un projet qui consisterait à mettre en place des actions communes entre les jeunes de nos deux arrondissements. Ceci étant dit, si l'intention est louable, je suis plus dubitatif sur la forme. Tout d'abord un constat : la nécessité de créer par la culture ou le sport des liens entre jeunes gens des arrondissements ne semble pas devoir s'arrêter au 14ème et au 15ème. Pourquoi pas avec le 16ème également où des problèmes de violence, vous l'avez dit, se sont aussi fait jour ? D'autre part, des accords de partenariat de ce type existent déjà entre le 15ème et les communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux.

De plus, si l'on entrevoit peut-être la possibilité d'organiser assez aisément des rencontres sportives entre jeunes gens des 14ème et 15ème arrondissements – mais, je laisserai ma collègue en charge des sports exposer ses remarques à ce propos – en revanche, pour ce qui concerne le volet culturel de ce projet, la proposition qui nous est faite n'apparaît pas très claire : s'agit-il de faire participer des ateliers associatifs ou des groupes de jeunes gens à des représentations théâtrales ou musicales préparées au préalable dans leurs associations habituelles ou bien s'agit-il de réunir ces jeunes gens face à des représentations proposées par des compagnies installées dans les 10 arrondissements voire à des structures de production extérieure ? Tout cela n'est pas très précis. Il y aurait donc apparemment deux formes d'actions totalement différentes dans les modes d'organisation et de financement et surtout d'objectifs éducatifs et culturels. Au moins sur ces points évoqués ici, cela mériterait davantage de précisions.

Ensuite, il semble que ce projet nécessiterait dans sa préparation la coordination, je cite, « *du rectorat, des directions des établissements scolaires, des deux Mairies, de l'ensemble des associations culturelles, sportives et celles de la jeunesse des deux arrondissements.* ». Il est à craindre que cette pléthore de participants ne dilue par trop dans le temps la mise en œuvre et les moyens d'une action réelle envers la jeunesse de nos arrondissements. De nombreuses actions culturelles en

faveur et à destination des jeunes gens de notre arrondissement existent déjà. Elles sont l'œuvre d'un tissu associatif nourri que la Mairie du 15ème soutient au quotidien. Peut-être gagneraient-elles à être davantage relayées dans la promotion de leurs actions par la Mairie de Paris. De son initiative la Mairie du 15ème travaille en coordination avec les écoles élémentaires au travers du prix des jeunes lecteurs Enlivrez-moi qui connaîtra sa prochaine édition en fin d'année 2021 et dont la préparation est en cours. D'autre part, nous créons cette année le prix Léon-Paul Fargue, prix d'interprétation poétique pour les jeunes comédiens. Ce prix est ouvert à l'ensemble des structures œuvrant dans le champ de l'art dramatique dans tout Paris. Nous prévoyons également, si les conditions sanitaires le permettent, la refonte du festival des 15 Cents Coups centré cette année sur les arts de la rue. Ce ne sont là que quelques exemples.

Je ne doute pas que nos collègues du 14ème mènent déjà des actions sportives et culturelles à destination de la jeunesse. Peut-être pourrions-nous pour commencer à répondre à ce vœu aujourd'hui : premièrement, échanger davantage d'informations sur nos actions et secondement, souhaiter ensemble que la Mairie de Paris relaie enfin pleinement nos actions. Ceci pourrait initier ce rapprochement entre nos jeunes gens.

Pour ma part, j'invite l'ensemble des élus de notre assemblée à se rapprocher de moi s'ils le souhaitent pour avoir une plus grande vision sur les projets culturels du 15ème et je me tiens évidemment à la disposition des élus du 14ème également.

Enfin, je termine ici en formant à mon tour un vœu : celui qu'entre artistes en art dramatique, producteurs de spectacles vivants et pédagogues, nous puissions à l'avenir échanger de prime abord avec mon collègue et confrère Florian SITBON. Peut-être pourrions-nous ainsi travailler ensemble à l'émergence d'une culture universelle et non partisane. Quittons donc ensemble les chemins faciles du plus disant pour tenter ensemble aussi un chemin, certes plus exigeant, vers le mieux-disant ; ceci à mon sens ne pouvant être qu'un bien pour nos jeunes, nos artistes et nos habitants.

En l'état, je vous invite donc à ne pas voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Madame KERMABON pour répondre très rapidement sur le plan sportif.

Madame KERMABON : Effectivement, comme vous l'avez dit Monsieur SITBON, il y a des Boot Camp qui ont été organisés notamment avec Issy. La crise a fait que nous avons dû les arrêter. Là, ils sont reportés. Naturellement, nous sommes tout à fait pour l'organisation de manifestations sportives avec le 14 notamment des Boot Camp. Je ne suis pas sûre qu'un vœu soit nécessaire pour cela. Mais, je suis totalement pour.

Propos hors micro d'élus.

Monsieur le Maire : Il y a des explications de vote.

Madame KERMABON : Pour la manifestation sportive. Pas pour le vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL. S'il vous plaît, Monsieur SITBON. Un peu de calme.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Pour tout vous dire, Monsieur SITBON, nous sommes très embêtés par ce vœu parce qu'en arrivant, nous avions la ferme intention de le voter. L'intention est louable et la piste mérite sans aucun doute d'être explorée. Nous avons fait référence au 14ème arrondissement, sans doute peut-on tisser des liens similaires avec d'autres.

Cependant, j'ai été extrêmement gêné par la manière dont vous le présentez et le lien que vous faites avec les rixes que je trouve, pour le coup, pour reprendre vos mots d'une « *irréelle irréalité* ». Nous avons eu des échanges entre nous, avec le commissariat de police sur ce phénomène de rixes dans le 15ème arrondissement. Nous savons que cela dépasse de loin le 14ème arrondissement. Il y a le problème des bandes du 16ème. Il y a le problème de bandes du 92 et de diverses villes d'ailleurs du 92. Nous savons qu'il y a un lien avec le trafic de stupéfiants et des trafics autres. Nous savons que cela concerne des jeunes qui vont du collège à des vingtenaires. Nous savons, en somme, que nous avons affaire à un problème de sécurité extrêmement lourd. Vous retombez dans une opposition que je trouve un peu facile et, pour tout dire, franchement datée entre prévention et répression.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît Monsieur AMIEL, continuez. Monsieur SITBON, n'intervenez pas

Monsieur AMIEL : Laissez-moi conclure. Toujours est-il que face aux problèmes des rixes, expliquer qu'il faut faire un festival culturel et sportif nous paraît franchement déplacé dans le contexte que nous connaissons sur ces sujets. C'est pourquoi, face à ce vœu, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Monsieur LATINNE pour une explication de vote.

Monsieur LATINNE : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je pense véritablement au regard de ce qui a été dit que ce vœu, s'il reste bien joli, est bien complexe à comprendre finalement du fait de la multiplicité des points ; mais bon, c'est une autre histoire. Il reste en l'état pas en phase avec la réalité, ceci au regard des actions à venir, des arguments qui ont été évoqués par mes collègues et plus particulièrement au regard de la fête de la jeunesse. C'est justement une fête que vous semblez avoir omise. Bien qu'annulée à cause du Covid en 2020, nous comptons, cependant, pouvoir remettre le couvert en 2021 et bien la faire. Car, en réalité, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une fête de la jeunesse bis avec un nom modifié pour servir l'expression d'un vœu en ce Conseil en choisissant bien certainement le secteur de votre choix à savoir le 14ème arrondissement pour des raisons, je pense, politiques ; du moins, c'est ainsi que je le vois.

À cela, ce vœu omet également de cibler tous les problèmes auxquels il semble vouloir répondre. Si les rixes entre les jeunes du 15ème et du 14ème sont présentes, en effet, il n'en demeure pas moins que comme vous l'avez d'ailleurs dit, les récents événements démontrent également qu'elles le sont tout autant avec le 16ème et sans être trop parisianiste avec Vanves ou Issy les Moulineaux dont les récents Boot Camp ont encore une fois été abordés. À l'occasion d'une entrevue avec l'équipe amitié ARC-EA, nous avons pu d'ailleurs leur rappeler notre plein soutien dans l'organisation de Boot Camp en nombre le plus important possible car c'est une solution évidemment nécessaire pour pouvoir répondre à ces phénomènes de rixes.

Ainsi, il n'est là proposé que des événements qui existent déjà ou sont déjà en préparation, qu'il s'agisse de notre fait ou des associations du 15ème actuelles ou naissantes.

Pour ces raisons, je vous propose finalement d'amender votre vœu de différentes façons : premièrement, d'intégrer les principaux territoires frontaliers de l'arrondissement concernés par les phénomènes de rixes ; inutile de se limiter uniquement au 14ème arrondissement, impliquez

directement aussi bien le 16ème que Vanves et Issy les Moulineaux ; secondement, faire simplement référence à la fête de la jeunesse prévue le 26 juin prochain, si tout se passe bien, plutôt qu'à un festival dont on ne connaît pas les lignes et qui semblerait ressembler plus à une invention sortie d'on ne sait où sans réelle logique. Cette fête de la jeunesse est justement dans une logique de mêler tous les jeunes de l'arrondissement sur une journée autour de toutes les activités et secteurs qui seraient susceptibles de les intéresser : le sport, la culture, etc. Troisième point : pour le coup, je vous propose d'intégrer et de demander que vous soyez intégrés en tant qu'opposition aux différentes tables rondes de consultation quant à l'organisation de cette fête dont les premières invitations ont été envoyées par Hector VESPROUMIS et moi-même il y a quelque temps. Nous souhaitons d'ailleurs y intégrer collèges, lycées, l'ensemble des élus qu'il s'agisse de la culture, du sport ou de ceux qui souhaitent y participer. Ainsi, cela donnerait peut-être un objet et un sens réel à ce vœu que vous proposez. Dernier point : ce serait tout simplement, pour suivre votre logique du 14ème, de pouvoir permettre à d'autres arrondissements peut-être de coorganiser cette fête de la jeunesse du 15ème arrondissement dans sa réflexion, sa mise en place et surtout son financement ; autant ne pas cracher sur un financement supplémentaire pour aider nos jeunes.

Ainsi, sous couvert de ces changements, c'est avec un grand oui que je pourrais appeler, mes chers collègues, à voter ce vœu et que nous pourrions veiller à sa bonne application. À l'inverse, comme mentionné, il n'a pas plus d'utilité qu'un mail à ce que vous présentez qui aurait pu nous être adressé et je vous propose de le retirer avec l'assurance que nous sommes et que nous serons toujours à votre écoute, la porte ouverte, pour développer cette fête de la jeunesse qui mérite, il est vrai, d'être repensée.

Ceci étant, je comprends très bien que dans votre rôle d'opposition au sein de ce Conseil, ce vœu aurait une valeur très symbolique afin de mettre en lumière les sujets qui vous sont chers ; je n'en doute en aucun cas.

Enfin, s'il se trouve maintenu en l'état, sa formulation ne proposant que de faire des éléments qui existent déjà avec des noms différents, il revient à ne pas avoir d'utilité. Ainsi, comme l'a dit mon cher collègue Monsieur Frédéric JACQUOT, il devient logique de voter contre. Ceci dit, malgré ce

vote contre, soyez assuré que nous veillerons bien sûr à respecter les engagements tenus lors de ces interventions. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Est-ce que Monsieur SITBON accepte de réitérer son vœu au profit de la fête de la jeunesse revisitée, si je peux dire. Ah, Monsieur BRAGÉ répond.

Monsieur BRAGÉ : Une explication de vote également. Nous entendons beaucoup ce qui s'est dit ce soir notamment sur un certain nombre d'imprécisions de ce vœu. Là où beaucoup y voient un défaut, j'y vois quelque chose de différent c'est-à-dire une opportunité, une volonté de mettre le sujet sur la table en laissant des portes ouvertes pour que nous puissions échanger entre nous et c'est une bonne chose. Beaucoup de propositions ont été faites et je rejoins très clairement celle d'intégrer les communes limitrophes. J'aimerais que cela soit formulé clairement. Je vais donc proposer à Monsieur SITBON d'intégrer sous forme d'amendement l'ajout des communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux.

Pour notre part, si ces amendements sont intégrés, nous soutiendrons ce vœu.

Monsieur le Maire : C'est bien. Voilà au moins un sujet sur lequel vous êtes d'accord avec le groupe Paris en commun. Monsieur SITBON pour répondre à ces propositions.

Monsieur SITBON : Je suis un peu étonné. Tout est dedans et ce vœu est très précis ; je suis désolé. Il propose qu'un groupe de travail soit mis en place et donc il laisse les portes ouvertes ensuite pour se mettre autour de la table avec les acteurs concernés. Juste pour répondre d'un mot à Monsieur AMIEL. Ce n'est pas choquant. Je n'ai absolument pas opposé dans mon propos – et vous pourrez relire le procès-verbal – la sécurité et la prévention. Je pense que les deux sont nécessaires et c'est ce que j'ai dit. Cependant, cette prévention est très nécessaire et ces actions sont très nécessaires.

Élargir aux communes limitrophes, nous y sommes évidemment favorables. Il se trouve juste qu'un vœu similaire a été déposé par le groupe Paris en commun dont nous avons d'ailleurs été les initiateurs au Conseil du 14ème ; je ne sais pas s'il a déjà eu lieu ou s'il va avoir lieu. Cependant un vœu similaire a été déposé au Conseil du 14ème comme cela

avait été le cas dans le 17ème et dans le 18ème. Si nous voulons élargir, vous pouvez vous rapprocher de vos collègues du 16ème pour qu'un vœu similaire y soit voté, pourquoi pas. Si on peut y réfléchir de manière globale sur Paris, pourquoi pas. Je suis donc d'accord pour le premier amendement. Nous sommes évidemment d'accord : Vanves, Issy-les-Moulineaux et nous verrons qui veut travailler avec nous sur tout cela. Il y avait une volonté du côté du 14ème. S'il y en a eu une du côté du 16ème, du côté de Vanves et du côté de Monsieur SANTINI, nous les accepterons avec grand bonheur.

Par ailleurs, l'idée est de travailler en direction de jeunes qui effectivement sont devenus violents. On peut s'appuyer sur un certain nombre de dispositifs pour cela sans se cantonner à ces jeunes-là mais en travaillant de manière spécifique vers ces jeunes-là. Un certain nombre de dispositifs existent et nous voulons nous appuyer dessus. J'ai entendu dire notamment qu'un dispositif du Théâtre de la Ville, je crois, va permettre d'aller vers ces jeunes dans certains quartiers de Paris dont le 15ème. Nous pourrions réfléchir ensemble à des choses. Nous proposons de nous mettre autour de la table, de créer quelque chose d'interarrondissements et d'interquartiers et d'imaginer ensemble les solutions non pas en deux minutes dans un Conseil et loin précisément des postures politiques ; il n'y a pas de posture politique.

La fête de la jeunesse est sûrement quelque chose de très bien. Est-ce que cela doit englober et comprendre dans une formule nouvelle la fête de la jeunesse ? Est-ce que c'est ça qu'il faut faire ? Je crois que cela doit se décider autour de la table. Je ne comprends pas que vous n'acceptiez pas que nous mettions en place un groupe de travail pour réfléchir sereinement à tout cela.

Nous acceptons donc le premier amendement mais pas le deuxième car il restreint trop la réflexion.

<u>Monsieur le Maire :</u> Je crois que la proposition de Monsieur LATINNE était beaucoup plus ambitieuse. De surcroît, franchement, même si votre vœu n'est pas inapproprié, la motivation qui part des affrontements d'une violence extrême, comme vous l'avez rappelé, entre bandes de jeunes pour aboutir à un festival de la jeunesse montre que vous êtes totalement dans le déni de l'insécurité dans cette ville et dans cet arrondissement. Il est bien évident que ce n'est pas un festival de la jeunesse entre le 14ème et le 15ème, que vous ne financez pas d'ailleurs, parce que ce sont des

financements qui seront retranchés peut-être à d'autres actions, qui réglera ce sujet. Donc, cela mérite vraiment d'être retravaillé.

Je pense que Louis LATINNE a fait la bonne proposition sur laquelle l'exécutif municipal se base pour proposer un rejet de votre vœu que je mets aux voix. Qui est pour le vœu ? Paris en commun et le groupe Écologiste. Qui est contre ? La majorité. Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Pour terminer, quelques informations diverses. D'abord, je voulais vous annoncer, puisque cela a fait l'objet de pas mal de débats dans ce Conseil de façon répétitive voire obsessionnelle, que vendredi s'est réunie la commission interne des marchés de la Mairie du 15ème pour analyser les offres du marché à procédure adaptée impression et distribution du journal d'information du 15ème arrondissement et a été retenue...

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. (...) La seule offre qui est celle remise par la société Cithéa. La prochaine publication aura donc lieu en mars. Huit numéros par an à 100 000 exemplaires.

En infos diverses :

Lundi 1er mars à 19 heures : réunion de lancement de la démarche des quartiers apaisés avec l'Adjoint compétent Monsieur BAUDRIER en visioconférence.

Je rappelle le point Covid tous les jeudis soir à 19 heures avec les élus du 15ème.

Le lundi 8 mars : la journée du droit des femmes avec une exposition de Street Art École intuit.lab école de design du vendredi 5 mars au samedi 13 mars avec une vidéo de présentation d'Alice GUY. Suivra la pièce de la compagnie Étincelle, compagnie professionnelle de théâtre du 15ème. Madame Anessa LAHOUASSA est l'Adjointe chargée de cette journée.

Le 29 mars : prochain Conseil d'arrondissement (horaire suivant le couvre-feu).

Les dates des conseils de quartier ont été fixées. Mes chers collègues, je vous demande un peu d'attention et de vous asseoir, le Conseil n'étant pas tout à fait terminé.

- Citroën/Boucicaut : mardi 2 mars à 19 heures ;
- Georges-Brassens : 3 mars ;
- Vaugirard-Parc des Expositions : 5 mars ;
- Cambronne-Garibaldi : 8 mars ;
- Violet-Commerce : 12 mars ;
- Saint-Lambert : 17 mars ;
- Pasteur-Montparnasse : 18 mars ;
- Dupleix-Motte-Picquet : 19 mars ;
- Emeriau-Zola : mercredi 24 mars ;
- Alleray/Procession : mercredi 31 mars.

Je vous remercie de votre attention. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement